

LE MAG

DE L'INPH

INTERSYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS
D'EXERCICE HOSPITALIER ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

N°26

**JUN
2023**

**QUADRIMESTRIEL
GRATUIT**

iNPH

**UNE PLURALITÉ
DE SYNDICATS
À VOTRE SERVICE**

WWW.INPH.ORG



INTERSYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS D'EXERCICE HOSPITALIER ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

BUREAU

Présidente
Dr Rachel BOCHER
(CHU de Nantes)

Délégué général
Dr Patrick LÉGLISE
(SYNPREFH - Draveil)

Secrétaire Général
Dr Slim BRAMLI
(FPS - Avignon)

Trésorier
Dr Olivier DOUAY
(SNPH - Limoges)

Premier Vice-Président
Pr Guillaume CAPTIER
(SHU - Montpellier)

Vice-Président Chargé de la Psychiatrie
Dr Michel TRIANTAFILLOU
(SPEP - Nanterre)

Vice-Président chargé de la Médecine (Infectiologie)
Dr Hugues AUMAÎTRE
(SNMInf - Perpignan)

Vice-Président chargé de la Médecine (Médecine Interne)
Pr Pascal ROBLOT
(SYNDIF - Poitiers)

Vice-Présidente chargée de la Maïeutique
Mme Camille DUMORTIER
(ONSSF - Nancy)

Délégué Général Adjoint
Dr Éric OZIOL
(SYNDIF - Béziers)

Secrétaire Général Adjoint
Dr Patricio TRUJILLO
(FPS - Étampes)

Trésorier Adjoint
Dr Bernard SARRY
(SNOHP - Limoges)

Deuxième Vice-Présidente chargée de la Chirurgie
Dr Maud CHABAUD
(SCPF - Paris)

Vice-Présidente chargée de la Chirurgie Pédiatrique
Dr Hélène LE HORS
(SCPF - Marseille)

Vice-Président Chargé de la Pharmacie
Dr Cyril BORONAD
(SYNPREFH - Cannes)

Vice-Président chargé de l'Université et de la Recherche
Pr Bertrand DIQUET
(SHU - Angers)

Vice-Président chargé de la Qualité de Vie au Travail
Dr Pierre RUMEAU
(SyNPH - Toulouse)

Membre du bureau chargé de la Santé Publique et l'Information Médicale
Dr Jérôme FRENKIEL
(SNPH - CHU - Paris)

14 SYNDICATS POUR VOUS DÉFENDRE

SyNPH Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Président : Dr Pierre RUMEAU	FPS Fédération des Praticiens de Santé Président : Dr Slim BRAMLI
SNMInf Syndicat National des Maladies Infectieuses Président : Dr Hugues AUMAÎTRE	SYNPREFH Syndicat National des Pharmaciens des Établissement Publics de Santé Président : Dr Cyril BORONAD
SPEP Syndicats des Psychiatres d'Exercice Public Président : Dr Michel TRIANTAFYLOU	SNHG Syndicat National des Hôpitaux Généraux Président : Dr Alain JACOB
SPHPF Syndicat des Praticiens Hospitaliers de Polynésie Française Président : Dr Marc LEVY	SHU Syndicat des Hospitalo-Universitaire Président : Pr Guillaume CAPTIER
SCPF Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français Présidente : Dr Hélène LE HORS	SNOHP Syndicat National des Odontologistes des Hôpitaux Publics Président : Dr Bernard SARRY
SYNDIF Syndicat National des Internistes Français Président : Pr Pascal ROBLOT	SPH Syndicat du Service Public Hospitalier Présidente : Dr Érica MANCÉL SALINO
ONSSF Organisation Nationale des Syndicats des Sages-Femmes Présidente : Mme Caroline COMBOT	SYFMER Syndicat Français de Médecine Physique et Réadaptation Présidente : Dr Jean-Pascal DEVAILLY

SOMMAIRE N°26

04 ÉDITORIAL

SYNDICATS « GÉNÉRALISTES » HOSPITALIERS ET HOSPITALO- UNIVERSITAIRES

06 Le SyNPH

Dr Pierre RUMEAU

08 La FPS

Dr Slim BRAMLI

10 Le SHU

Pr Guillaume CAPTIER

SYNDICATS DES DISCIPLINES MÉDICALES, PHARMACEUTIQUES, ODONTOLOGIQUES ET DE SAGES-FEMMES

12 Le SPEP

Dr Michel TRIANTAFYLLOU

14 Le SCPF

Dr Hélène LE HORS ALBOUZE

16 Le SYFMER

Dr Jean-Pascal DEVAILLY

Dr Philippe VASSEL

18 Le SNMinf

Dr Hugues AUMAÎTRE

20 Le SYNDIF

Pr Pascal ROBLOT

22 Le SYNPREFH

Dr Cyril BORONAD

26 Le SNOHP

Dr Bernard SARICASSAPIAN

28 L'ONSSF

Mme Caroline COMBOT

INFO J. O.

30 Actualité des textes officiels

Dr Patrick LÉGLISE

JE L'AI VU ET RE-VU ET VOUS AIMEREZ PEUT-ÊTRE AUSSI

32 Un film

« Soyent Green » (Soleil Vert) de Richard FLEISCHER

34 Un documentaire

« Sur l'Adamant » de Nicolas PHILIBERT

ANNONCES

36 Les annonces de Recrutement



<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

Editeur & Régie publicitaire

Reseauprosante

M. TABTAB Kamel, Directeur
14, Rue Commines - 75003 Paris
Tél. : 01 53 09 90 05

Email : contact@reseauprosante.fr

Web : www.reseauprosante.fr

Maquette & Mise en page

We Atipik - www.weatipik.com

Imprimé à 20 000 exemplaires. Fabrication et impression en UE.
Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation
de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls
responsables du contenu de leur annonce.

LE MAG DE L'INPH

INTERSYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS
D'EXERCICE HOSPITALIER ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

Édition quadrimestrielle

ISSN : 2274-7575

Directeur de Publication D^r RACHEL BOCHER

Rédacteurs en chef D^r JÉRÔME FRENKIEL
D^r ERIC OZIOL

Comité de lecture D^r JEAN MICHEL BADET
D^r MICHEL TRYANTAFILLOU
D^r ALEXANDRE ORGIBET
D^r MAUD WILLIAMSON
D^r PATRICK LÉGLISE
D^r ANNIE SERFATY
D^r ERICA MANCIEL-SALINO

POUR AUTANT D'URGENCES L'INACCEPTABLE CLASSEMENT SANS SUITE

En ce début d'été 2023 l'humeur des professionnels de santé n'est pas au beau fixe. Les cent jours – expression étonnante – annoncés par le Président de la République renvoient à une période incertaine de notre histoire, en bordure d'espoir, porté ou déçu, c'est selon.

En résumé comme une certaine idée que l'on se fait des difficultés à résoudre.

Bon, clairement, ça ne suffira pas !

Qui oserait continuer à ignorer les incompréhensions et les difficultés qui s'accumulent, asphyxiant nos exercices au point que les pistes de solutions de la veille disparaissent avant même d'avoir vu le jour. Dès lors les dysfonctionnements prospèrent, et engendrent peu à peu la paralysie fonctionnelle de territoires entiers. Ils signent, ici et maintenant, la disparition des « bons soins ».

Les bons soins !
Tous devenus autant d'urgences.

Alors la situation est-elle insoluble ? D'éditos en éditos, votre serviteuse, engagée à vos côtés en dresse inlassablement un tableau alarmiste étayé par l'avènement des conséquences qui passent par la case désertification. La cote d'alerte est dépassée.

C'est dans ce contexte que l'INPH fédère, rassemble, unit, défend et agit.

13 syndicats institutionnels forment aujourd'hui l'INPH, appuyés par la longue liste des adhérents directs.

Tous et chacun, en sont le ciment, l'unité et la volonté, celles qui forgent un engagement solide au service de nos hôpitaux publics.

Dans ce nouveau numéro de votre magazine, beaucoup ont pris la parole, en responsabilité, pour la défense de leur art.

Ensemble dans l'action, nous démontrons et démontrerons encore la cohésion sans faille dans un des moments parmi les plus difficiles de notre histoire professionnelle, dans ce curieux contexte bouleversé, devenu soudain trouble, presque hostile, fait d'incompréhensions réciproques.

Les déceptions ne manquent pas.
Les attaques non plus.

Il y a quelques semaines à peine, nous avons reçu ce nouveau coup de poignard porté cette fois au statut des pharmaciens praticiens hospitaliers.

Il est proposé en effet de remplacer un pharmacien hospitalier par un pharmacien d'officine pour des durées comprises entre 1 et 4 mois. C'est aujourd'hui 1 à 4 mois ; demain ce sera pour 10 ans ? Aujourd'hui ce sont les pharmaciens. Demain les médecins ?

Après demain les odontologistes, les sages-femmes ?
Etc.

Stop aux intérimis !
Stop aux propositions sparadrap qui ne font que retarder les justes mesures de revalorisations intellectuelles et salariales !

C'est là une nouvelle attaque, presque une déclaration de guerre, actant le désintérêt, générant les incompréhensions.

Quoiqu'il en soit, l'INPH maintient ses légitimes exigences sur :

1. La revalorisation pérenne de la permanence des soins, notamment les gardes et astreintes, et le temps de travail addi-

EDITO

tionnel. Le Président de la République avait pris l'engagement en début d'année 2023 d'ouvrir ces dossiers. Aujourd'hui, toujours rien !

2. La revalorisation de nos carrières, H et HU, correspondant à 4 années d'ancienneté pour tous.
3. La revalorisation et la refonte du système de retraite des Hospitalo-universitaires.
4. La refondation totale des conditions d'exercice, notamment au niveau de la gouvernance, avec un vrai binôme médical, tant au niveau des directions que dans nos services.
5. La prise en compte de la 5^{ème} plage pour valoriser la continuité des soins.

Les pouvoirs publics ont-ils pris la réelle mesure des impasses dans lesquelles ils précipitent ses ARS, ses responsables d'établissements, ses praticiens, ses personnels soignants ?

Quel est le message envoyé ?

Pourtant l'espace d'un instant, le Ministre de la Santé, par un courrier daté du 31 mars, a justifié notre sursaut par une déclaration sur : « la nécessité de franchir une nouvelle étape pour fidéliser les praticiens hospitaliers et rendre leurs carrières attractives au moment où l'intérim médical est suspendu » et « par la prolongation jusqu'au 31 août 2023 de la majoration des indemnités de garde de 50 % ».

Aussitôt l'INPH a intégré et travaillé au sein de multiples réunions techniques à la DGOS, sur la revalorisation de nos grilles, sur la permanence des soins, sur la gouvernance.

Et de nombreuses auditions eurent lieu, par différentes missions et par l'IGAS, comme la mission Albertone, la mission Clarys, la mission Uzan, etc.

Hélas, dès le 12 mai l'annonce *ex abrupto* par les services du Ministre de la Santé du report *sine die* des négociations qui devaient être ouvertes et installées le 15 mai suivant, a provoqué colère et stupeur, et a généré de l'anxiété.

Existe-t-il une valeur ajoutée à agir ainsi ? De mémoire, du jamais vu !

Alors l'un des derniers moyens est utilisé par l'INPH ce 4 juillet 2023.

La grève !

C'est l'ultime recours qui vient valider un constat d'échec, celui du dialogue interrompu.

Pourtant nos revendications les plus urgentes précédemment listées, parmi bien d'autres, trouvent un écho particulier dans ces moments de pénurie gravissime faute de soignants qualifiés qui acceptent l'exercice en service public. À l'évidence l'opinion comprend qu'elles ne sont ni exorbitantes ni indues.

Certes soigner l'hôpital c'est difficile, nous le savons.

Les dysfonctionnements s'empilent depuis des décennies.

Est-ce autant de raisons pour reculer ?

Avec chacune de ses composantes l'INPH fait un autre choix, comme toujours celui d'avancer, d'entreprendre et d'agir !

Qu'il soit permis ici d'exprimer notre reconnaissance personnelle et collective envers tous ceux qui poursuivent, comme à l'INPH, leur engagement à la défense de nos métiers.

Aussi différents que nous sommes, par nos idées, par nos projets et par nos actes, l'heure est aux convergences.

Pas aux renoncements !

Oui et maintenant, l'unité en effet est convoquée au chevet de nos urgences professionnelles. Les patients et les praticiens l'exigent.

Car sinon ce serait accepter l'inacceptable, le classement sans suite !

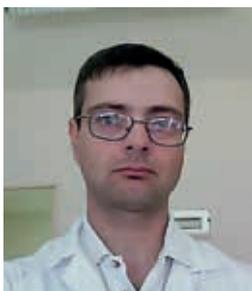
Présidente de l'INPH
Dr Rachel BOCHER



SyNPH



SYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS HOSPITALIERS



Dr Pierre RUMEAU
Président

Membre fondateur de l'INPH sous le nom de Syndicat National des Praticiens Hospitaliers de CHU, notre syndicat a anticipé l'évolution des organisations liée aux Groupements Hospitaliers de Territoire. Sous le nom de Syndicat National des Praticiens Hospitaliers il s'attache à défendre les conditions d'exercice de l'ensemble des praticiens de l'hôpital public¹.

Syndicat transversal, défendant tous les praticiens, sans distinction de spécialité ou profession,

nous nous attachons plus particulièrement à la Qualité de Vie au Travail. Avec l'indépendance professionnelle, elles garantissent l'attractivité pour l'exercice et la qualité pour les patients. Nous insistons sur la démocratie locale entre pairs (au niveau du service comme de la CME) et l'autonomie des praticiens dans un contexte de subsidiarité. La liberté d'action du praticien sur le terrain permet seule l'adaptation de l'hôpital public aux besoins de la population d'aujourd'hui.

NOTRE PLATEFORME DES DROITS

Nos revendications s'appuient sur une déclinaison des droits des praticiens hospitaliers accessibles sur notre site : <https://synph.org>

- ☒ **Ont le droit** aux moyens matériels et humains de soigner les patients qui leur sont confiés dans des conditions optimales.
- ☒ **Ont le droit** au respect de la part des confrères, des autres soignants, de l'administration, des politiques et de la population.
- ☒ **Ont le droit** au temps libre et d'avoir une vie hors de leur profession.
- ☒ **Ont droit** à une rémunération décente, en adéquation avec leur investissement pour la société et avec les pratiques des pays similaires, respectueuse de leur indépendance professionnelle telle que garantie par la déontologie.
- ☒ **Ont le droit** à la reconnaissance par l'Université de leurs activités d'enseignement et de recherche, d'être honorés des titres correspondants, indépendamment d'un changement de statut hospitalier ou universitaire.
- ☒ **Ont le droit** de concourir sur leurs compétences et à égalité à toute fonction qui leur est ouverte sans préjudice de sexe, d'âge, de naissance, de caractéristiques physiques, d'origine sociale ou géographique, d'engagement syndical ou politique.
- ☒ **Ont le droit**, sans en subir de préjudice, d'appartenir à un syndicat, de le représenter, d'accéder à des moyens de représentation en rapport, de partager les idées et les informations syndicales, de les rendre publiques sans que leur soit opposé un devoir de réserve.

(1) Définis à l'article L6152-1 du CSP

NOS SUJETS ACTUELS

- ☒ La **retraite** (rachat par l'employeur du temps passé comme externe/étudiant hospitalier, fin de carrière en surcote).
- ☒ **L'augmentation du salaire de base**, rattrapage du milieu de carrière, lutte contre les pressions au départ en milieu et fin de carrière.
- ☒ La saine répartition de la **décision** entre le corps médical et l'administration, promotion du rôle de la CME, consultation des praticiens intéressés pour toute nomination de chef de pôle ou de service.
- ☒ **Outils** informatiques adaptés, de moyens diagnostiques et thérapeutiques conformes.
- ☒ La prise en compte du temps de **travail caché** à domicile.
- ☒ La lutte contre les **temps partiels subis et le burn-out** poussant à la demande de réduction de temps de travail ou à la démission.
- ☒ L'accès à **l'IESPE pour tous** les praticiens exerçant la totalité de leur activité dans le secteur public.
- ☒ La **reconnaissance universitaire** de la contribution des praticiens à la formation : simplification des démarches pour être payé des cours donnés, titre honorifique de professeur des universités pour ceux qui ont des titres et travaux le méritant.

LE SYNDICAT AU JOUR LE JOUR

Le syndicat c'est le lobby des « bons soldats » de l'hôpital public. Notre quotidien est la défense des confrères « de base » victimes de harcèlement et de déni de leurs

droits. Plus nous serons nombreux, plus nous travaillerons en amont, plus nous pourrons faire évoluer la réglementation pour que des fonctionnements managériaux hors sol

ne puissent plus nous empêcher de remplir notre vocation de soigner dans une ambiance sereine avec des conditions matérielles honnêtes et un salaire digne.

L'ÉQUIPE

Dr Pierre RUMEAU

Président

CHU Toulouse, Occitanie - Pyrénées-Méditerranée

Dr Antoinette GELOT

Trésorière

CH Orléans, Île-de-France

Dr Ali DADBAN

Administrateur

CHU Amiens, Hauts-de-France

Dr François PREVOTEAU DU CLARY

Administrateur

CHU Toulouse, Occitanie - Pyrénées-Méditerranée

Dr Michèle AKIERMAN

Secrétaire Générale

CH Rambouillet, Île-de-France

Dr Annie SERFATY

Trésorière Adjointe

APHP, Île-de-France

Dr Francesco MADONA

Administrateur

CHU Bordeaux, Nouvelle-Aquitaine

Dr Emmanuelle THORE-DUPONT

Administratrice

CHOR St Paul, La Réunion

Information et adhésions
<https://synph.org>



PARCOURS ET RÔLE D'UN SYNDICAT HISTORIQUE



LA FPS



Dr Slim BRAMLI
Président

La FPS est la plus ancienne organisation syndicale représentative des PADHUE (3000 mandants), à but non lucratif, apolitique, non raciale et non religieuse. Créée en 1996 de l'ex SNPAC rebaptisée FPS (Fédération des Praticiens de Santé) lors du congrès de 1997 fédérant tous les PADHUE quels que soient leurs parcours. Membre de l'INPH depuis sa création, la FPS est également membre de la fédération européenne des médecins salariés (FEMS). Son but final est l'intégration pleine et entière des praticiens de santé dans le système sanitaire français de manière juste, équitable et permanente.

Depuis les années 1980, les mesures visant à réduire le nombre de médecins en France, ont eu pour conséquence immédiate la diminution du nombre d'internes dans les hôpitaux publics et d'engendrer les importants problèmes de pénurie de déserts médicaux actuels. Les établissements publics ont eu recours progressivement aux internes étrangers qui ont quitté leur pays d'origine en quête d'une médecine

française d'excellence, mais qui se retrouvèrent rapidement confrontés à des injustices multiples (ex : sans poste statutaire, la moitié du salaire de leurs confrères nationaux et refus de la plénitude d'exercice...).

Or, à l'issue de leur diplôme, les praticiens se sont vu offrir de nombreuses propositions de postes par les hôpitaux français en manque de main-d'œuvre médicale. Cette solution s'est perpétuée et la plupart des PADHUE sont restés en France, bien que la législation complexe à leur égard entraîne une certaine instabilité et précarité durant la période où leur diplôme n'est pas encore reconnu. La présence des PADHUE est devenue incontournable pour le système de santé au fil des années d'autant plus que plusieurs d'entre eux excellent dans leur domaine, aussi bien dans leur spécialité de pointe qu'au sein de différents hôpitaux généraux, malgré un travail acharné non valorisé, partagés entre leur activité quotidienne et les gardes qu'ils sont obligés de multiplier afin de combler le déficit salarial. C'est dans ce contexte et devant tant d'injustice que les PADHUE ont créé leur propre syndicat afin de négocier un cadre réglementaire, soutenu par l'INPH et les universitaires.

Depuis 1933, la loi Armbruster pose les conditions d'avoir un doctorat de médecine délivré par le gouvernement français et de posséder la nationalité française ou d'être ressortissant d'un protectorat français pour pouvoir pratiquer la médecine en France.

En 1975, ces conditions d'exercice ont été assouplies suite au vote d'une directive du conseil des communautés européennes visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes de médecine et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation des services dans la Communauté économique européenne (CEE).

En intégrant la FEMS la FPS s'est intéressée au travail réalisé par ses confrères à l'échelle européenne avec un échange mutuel sur le mode d'action échelonné en plusieurs dates.

En 1993 : La ministre Simone Veil engage un audit sur les PADHUE et reçoit ses représentants.



En 1995 : Le statut de Praticien Adjoint Contractuel (PAC) est voté à l'assemblée nationale.

La loi n° 95-116 du 4 février 1995. (concours PAC) finement négociée par la FPS mais qui ouvre la porte sur une tâche gigantesque.

Nouvelle négociation avec Bernard Kouchner en juillet 1997 qui promulgue un décret assouplissant les conditions requises pour passer les épreuves de PAC.

L'augmentation du numerus clausus a facilité au syndicat de négocier parallèlement celui des PADHUE et leur permettre de passer le concours de PH.

Loi dite « CMU » du 27 juillet 1999. La FPS obtient par un décret l'autorisation pour les PAC à passer le concours de praticien hospitalier et qui supprime la condition de nationalité jusque-là requise pour passer le concours : autorisation de plein exercice et inscription à l'ordre des Médecins pour la première fois dans l'histoire en France.

Mais lors du vote de la loi n° 99-641, portant création de la couverture maladie universelle, le gouvernement français prône un objectif "d'autosuffisance nationale" de médecins. Cette loi interdit alors aux hôpitaux de recruter de nouveaux médecins diplômés hors UE. Cependant, de nombreuses structures hospitalières françaises ont été contraintes de "contourner" cette législation et ont continué à recruter de nouveaux PADHUE pour pouvoir faire fonctionner leurs services ce qui a entraîné la création d'un nouveau stock de PADHUE en situation précaire : l'histoire se répète.

En 2000, 76 % des établissements interrogés ont répondu à la DHOS qui a pu recenser plus de 6 700 PADHUE employés sous des statuts de FFI, d'attaché associé ou d'assistant associé.



La FPS armée de son expérience sur le terrain et représentée à l'échelle des régions entame de nouvelles négociations pour obtenir la création d'une Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE) permettant aux PADHUE de faire reconnaître leur diplôme de médecine. Tous les ans, est donc ouvert un concours sélectif où peuvent s'inscrire les médecins souhaitant y participer.

Fidèle à ses principes, la FPS a donc proposé aux parlementaires, avec le soutien de l'INPH et du sénat une épreuve classante basée sur le mérite et l'excellence, en obtenant le maintien de + de 1000 postes ouverts.

Loi OTSS n°2019-774 du 24 juillet 2019. Décret n°2020-672 du 3 juin 2020 PAE modifiée (Liste A, Liste B). Décret n°2020-1017 du 7 août 2020 (Promesse tenue par Agnès BUZIN nous promettant de ne laisser personne sur la touche mais respectant un mode sélectif rigoureux). Régularisation par commission ad hoc du dernier stock (3500 candidats ayant échoué aux épreuves même avec des moyennes de 15.

Décret n°2021-365 du 29 mars 2021 portant création du statut de praticien associé, le temps d'effectuer un parcours de consolidation de 3 ans maximum, faisant ainsi disparaître définitivement le PADHUE à statut précaire.

Les PADHUE régularisés constituent 11 % de l'effectif global des professionnels de santé en activité (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens), avec un chiffre officiel INSEE 2020 de 23 000. Il faudra donc y rajouter 3 500 (décret stock) et 2 000 PAE 2021. Les non titulaires : stagiaires, DFMS, PAA ne sont cependant pas pris en compte.

La FPS est un syndicat qui grâce à ses représentants a pu obtenir des acquis historiques et réussi à changer le destin de milliers de médecins tout en les soutenant devant les différentes instances et commissions.

L'action syndicale nécessite de l'abnégation, de l'honnêteté intellectuelle et parfois un certain recul sur la politique de santé des différents gouvernements successifs.

Derrière la réussite de la FPS, il y a un bureau national composé de membres expérimentés qui assurent et maintiennent un échange permanent avec le gouvernement, un CA renouvelé tous les 3 ans ainsi que des représentants régionaux actifs sur le terrain.

Un séminaire annuel est tenu ainsi qu'un congrès où sont invités chaque année les différentes instances : DGOS, CNG et CNO. D'autres syndicats sont également invités ainsi que les médias.

Information et contact

<http://syndicat-fps.fr/>



SYNDICAT DES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES



Pr Guillaume CAPTIER

Président

le SHU
syndicat des hospitalo-universitaires

Le syndicat des hospitalo-universitaires (Le SHU) a pour but de défendre les intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, de favoriser les contacts et d'assurer la coordination sur le plan national entre ses membres et toutes les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques intéressées, ainsi que de promouvoir en général toutes les questions ayant trait aux responsabilités universitaires et hospitalières de ses membres.

Plus simplement, il s'agit de défendre le statut hospitalo-universitaire avec sa mission unique des trois fonctions indissociables que sont l'enseignement, la recherche et le soin.

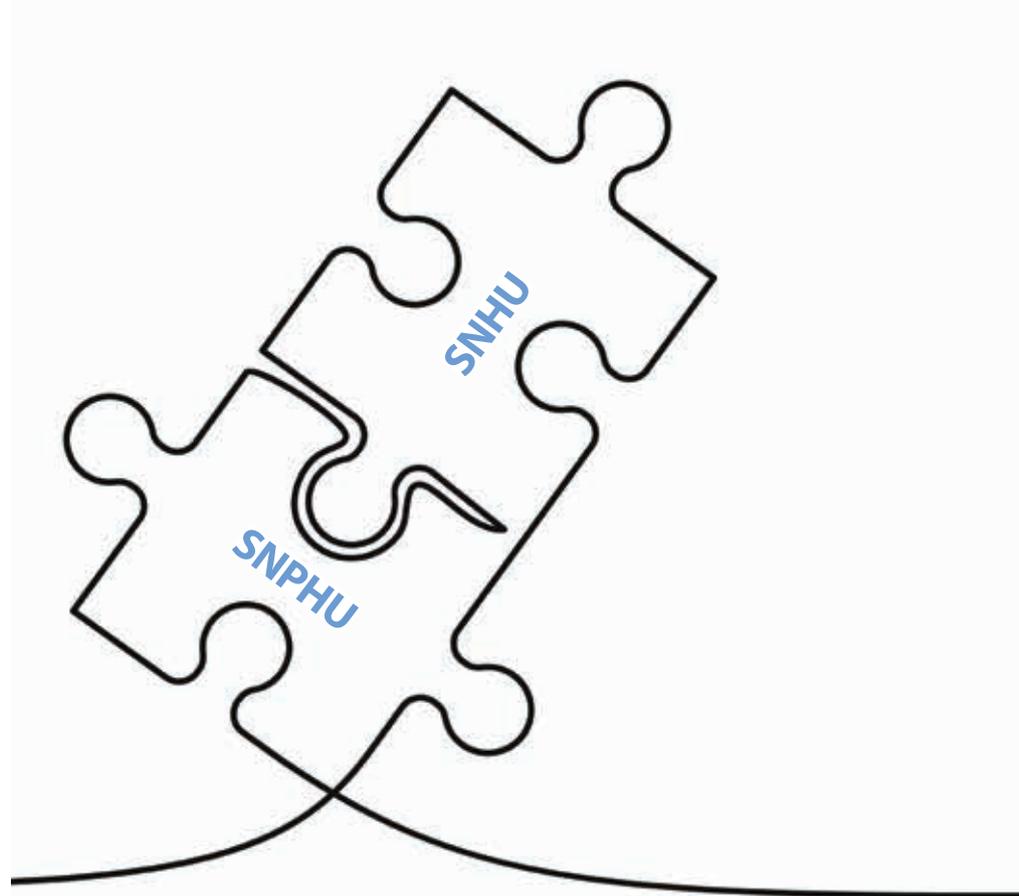
À l'échelle des membres, c'est la défense et l'amélioration de leurs droits et à l'échelle nationale, c'est la promotion d'un modèle unique d'excellence dans la recherche et la formation en santé.

Le statut hospitalo-universitaire a été créé par l'ordonnance du 30 décembre 1958, dont l'essence était de développer la recherche médicale. Après plus de 60 ans d'existence, le statut hospitalo-universitaire est régi à présent par le dernier décret en date, celui du 13 décembre 2021, avec un statut unique pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques. À ce titre, Le SHU est le seul syndicat professionnel 100 % hospitalo-universitaire, que l'on soit titulaire ou non et pour les trois disciplines historiques, mais aussi ouvert à l'émergence des disciplines hospitalo-universitaires à venir dans le domaine de la maïeutique, des soins infirmiers et de la rééducation. L'hôpital "universitarisé" est ce formidable outil de formation pluridisciplinaire et pluri-professionnelle qui est défendu par Le SHU.

Le SHU actuel est né en 2019, à la suite du rapprochement de deux syndicats historiques œuvrant en faveur des hospitalo-universitaires : le Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires (SNPHU) et le Syndicat National des Hospitalo-Universitaires (SNHU). Le SNPHU, syndicat d'hospitalo-universitaires titulaires, avait été créé en 1972 à Paris avec très tôt, le sentiment de devoir promouvoir ce statut et d'être un interlocuteur naturel des institutions dans un esprit de dialogue avec les autres organisations syndicales. Le SNHU a été créé en 1982, faisant suite à l'Association Nationale des Chefs de Travaux et Assistants des Universités Médicales. Cette association est née au début 1981, quelques mois avant les élections présidentielles. Quelques personnes, essentiellement des élus du CNU, avaient été à l'origine de cette aventure, motivées par la carrière déplorables des Chefs de Travaux et la modicité des émoluments hospitaliers de l'époque. Le nouveau syndicat prend très vite une place impor-

tante et participe activement à la négociation des statuts des Hospitalo-Universitaires publiée en février 1984 (remplacé désormais par le décret 2021-1645). Dans les années qui suivent, Le SNHU s'emploie à négocier avec le gouvernement l'amélioration des statuts et obtient de nombreuses modifications du décret fondateur dans le sens d'un raccourcissement de la carrière hospitalière et de la majoration des émoluments. Les principales acquisitions de ces deux syndicats ont été l'obtention de la couverture sociale maladie sur les émoluments hospitaliers (accords de 2003), l'amélioration des conditions de l'autorisation d'absence et des congés pour missions ainsi que l'abondement des établissements hospitaliers pour constituer une retraite sur la part hospitalière, récemment déplafonnée, et qui représente la première étape de la demande du SHU de l'accession à une retraite sur les émoluments hospitaliers des hospitalo-universitaires, afin de corriger cette injustice historique.

Après plus de 40 ans de lutte syndicale commune, il était tout à fait logique que les deux syndicats se rapprochent pour former le 1^{er} syndicat des Hospitalo-Universitaires : plus nombreux, la voix des HU porte plus loin, est entendue et écoutée. Naturellement, prolongeant l'appartenance historique du SNHU et du SNPHU à l'INPH, Le SHU est adhérent à l'INPH, intersyndicale représenta-



tive et active. Ainsi, Le SHU peut faire entendre ses revendications auprès des deux ministères de tutelle, celui chargé de la Santé et celui chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Depuis toujours, la revendication principale porte sur l'amélioration de la retraite des hospitalo-universitaires qui est historiquement faible (taux de remplacement inférieur à 30 %). L'inclusion des émoluments hospitaliers dans le système de retraite de l'état des HU est un sujet majeur d'actualité. Des revendications plus récentes, comme la prise en compte de la pénibilité de la permanence des soins ou le temps de travail avec un ajustement à 10 demi-journées hebdomadaires au lieu de 11, témoignent de l'adaptation du SHU, syndicat à l'écoute des plus jeunes générations qui

aspirent à un exercice différent sans compromettre l'excellence, en renforçant les équipes HU en sachant que les effectifs nationaux sont stationnaires depuis plus de 20 ans. Enfin, l'obtention d'un statut unique hospitalier, avec une grille de rémunération identique pour les PU-PH et les MCU-PH, est un objectif constant pour les élus des hospitalo-universitaires.

L'excellence de la formation articulée autour d'une mission unique comprenant de manière indissociable le soin, l'enseignement et la recherche est intrinsèque au nouvel environnement de travail au sein des hôpitaux universitaires et justifie l'ensemble du programme porté par Le SHU.



Information et contact

<https://www.le-shu.fr/>



SYNDICAT DES PSYCHIATRES D'EXERCICE PUBLIC

SPEP



Dr Michel TRIANTAFYLLOU

Président

Le SPEP est né en 1984. C'est l'un des principaux syndicats de psychiatres hospitaliers d'exercice public. Depuis plus de 30 ans, le SPEP défend les valeurs humanistes de la psychiatrie publique de secteur s'intégrant dans la communauté et les territoires. Il défend le service public hospitalier et les conditions de travail des praticiens hospitaliers d'exercice public.

Dans la crise actuelle du système hospitalier et de la psychiatrie en particulier (démographie médicale et soignante, fermeture des lits et des urgences), le SPEP participe activement à toutes les concertations destinées à revaloriser les moyens de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie et réduire l'inégalité d'accès aux soins en santé mentale.

Il participe aux travaux actuels sur le financement de la psychiatrie, sur les réformes en cours à travers le comité de pilotage de la psychiatrie et à sa participation dans les commissions nationales statutaires.

Il est présent sur le plan local pour soutenir et défendre les collègues dans des situations difficiles. Il s'implique dans l'amélioration de leurs conditions d'exercice et dans la prévention des risques psychosociaux.

Par son adhésion à l'INPH, le SPEP s'engage à faire évoluer le statut des praticiens hospitaliers et à permettre l'implication dans une gouvernance des hôpitaux respectueuse envers les usagers et les soignants dans le cadre d'un service public hospitalier évolutif et constructif.

Il est présent à travers l'INPH sur le plan régional et national dans les discussions actuelles sur le plan Ségur, sur l'attractivité et la gouvernance hospitalière afin de favoriser la remédicalisation de l'hôpital et le respect des usagers et des soignants.

Le SPEP défend les psychiatres publics dans toutes leurs modalités d'exercice, conditions de travail, le respect de leur statut, leur rémunération, leur retraite, leur place dans la gouvernance des établissements de santé et des GHT. Il apporte des contributions pragmatiques et constructives pour les textes d'orientation et les projets des décrets qui sont soumis.

Information et contact

<http://www.spep.fr/>





CHAQUE JOUR ILS VIVENT UN MARATHON AU RYTHME D'UN CENT MÈTRES.

Les hospitaliers prennent soin de tous.
Depuis plus de 60 ans la Mutuelle Nationale
des Hospitaliers prend soin d'eux.



Mutuelle Nationale des Hospitaliers
**CRÉE PAR ET POUR
LES HOSPITALIERS**

Rendez-vous sur mnh.fr

Contactez-nous
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

3031 Service & appel
gratuits



MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS ET DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL - 331, AVENUE D'ANTIBES - 45213 MONTARGIS CEDEX. LA MNH ET MNH PRÉVOYANCE SONT DEUX MUTUELLES RÉGIES PAR LES DISPOSITIONS DU LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITÉ, IMMATRICULÉES AU RÉPERTOIRE SIRENE SOUS LES NUMÉROS SIREN 775 606 361 POUR LA MNH ET 484 436 811 POUR MNH PRÉVOYANCE. CRÉDIT PHOTO : GETTY. AGENCE : AUSTRALIE.GAD

SYNDICAT DES CHIRURGIENS PÉDIATRES FRANÇAIS

SCPF



Dr Hélène LE HORS ALBOUZE
Présidente

Le Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français (SCPF) a plus de 20 ans, il a été créé initialement pour permettre la représentation et la participation des chirurgiens pédiatres français à l'UEMS (Union Européenne des Médecins Spécialistes). La démarche syndicale, au sens de défense des professionnels, s'est développée avec le temps. Tout d'abord du côté libéral : originellement membre de la CSMF, le SCPF fait partie des entités constituantes d'Avenir Spé, principal syndicat représentant les spécialités médicales et chirurgicales avec le Bloc. En 2012, parce que 75 % des chirurgiens pédiatres ont une activité hospitalière, le SCPF a intégré l'INPH. Nous y retrouvons des valeurs communes de réforme par la discussion et des propositions concrètes.

Spécialité qui se développe et se diversifie par l'apparition de sur-spécialités mais aux effectifs

réduits tant en libéral qu'en public, la chirurgie pédiatrique se caractérise par une charge de travail élevée avec un haut niveau de responsabilité et de stress et une participation pesante à la permanence des soins.

Les difficultés de fonctionnement par pénurie de personnel au bloc opératoire et en service dans le secteur public aggravent les tensions de la même façon que les faibles rémunérations des actes retentissent sur l'attractivité d'une spécialité pourtant passionnante : elle est au 20^e rang des choix à l'internat.

Plus inquiétant nous voyons depuis quelques années l'abandon de jeunes chirurgiens formés qui se réorientent vers d'autres carrières, médicales ou non, devant ces conditions de travail dégradées.

Les revendications principales de notre spécialité visent à rendre à cette pratique optimisme et enthousiasme :

- ☑ La reconnaissance d'un parcours pédiatrique spécifique, améliorant la reconnaissance

et le fonctionnement d'une filière difficile. Tout chirurgien opérant un enfant devrait avoir une formation minimale de chirurgie pédiatrique. Ceci permettrait une prise en charge plus adaptée des enfants et une meilleure reconnaissance de notre spécificité.

- ☑ Dans le public, la revalorisation des astreintes pesantes car fréquentes pour la plupart des équipes et qui n'ont pas été prises en compte dans les récentes réformes Ségur.
- ☑ La définition d'un effectif minimal de chirurgiens pour permettre le fonctionnement d'une équipe par sur-spécialité pour assurer la permanence des soins et le fonctionnement quotidien.
- ☑ La revalorisation des actes CCAM a une juste valeur tenant compte de l'expérience nécessaire et des risques assumés avec une majoration des actes chez les moins de 4 ans afin d'augmenter l'attractivité d'une spécialité qui aurait ainsi des débouchés plus variés.

Information et contact

<https://www.syndicatchirurgienspediatres.fr/>



Praticien hospitalier
et hospitalo-universitaire

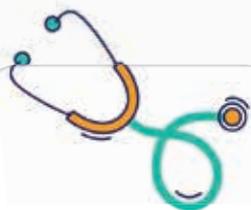
**VOUS PRENEZ
SOIN DES AUTRES,
L'APPA PREND
SOIN DE VOUS !**



Dédiés aux médecins et pharmaciens hospitaliers,
les contrats APPA vous protègent tout au long de votre carrière,
à l'hôpital et en libéral.



PRÉVOYANCE



SANTÉ



ASSISTANCE



RETRAITE



PLUS D'INFOS

01 75 44 95 15

UNE ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES
RÉPOND À TOUTES VOS QUESTIONS

APPA.BESSE.FR

DEVIS PERSONNALISÉ
ET ADHÉSION EN LIGNE



@APPA1901



@APPA_ASSO



@ASSOCIATION APPA



@APPA



➤ DE 40 ANS D'EXPERTISE ET DE
SOLUTIONS INNOVANTES DÉDIÉES
AUX PRATICIENS HOSPITALIERS



11 000 CONFRÈRES ADHÉRENTS,
SOIT PLUS DE 26 000
BÉNÉFICIAIRES AVEC LEUR FAMILLE



UN FONDS
D'INTERVENTION
SOLIDAIRE



579 CENTRES
HOSPITALIERS
PARTENAIRES



DES PARTENAIRES
RECONNUS

SYNDICAT FRANÇAIS DE MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION SYFMER



Dr Jean-Pascal DEVAILLY
Président



Dr Philippe VASSEL
Secrétaire Général

LA MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION

La Médecine physique et de réadaptation est une spécialité relativement jeune. Le CES de « Rééducation et Réadaptation Fonctionnelles » a été créé en 1969 et le nom de la spécialité a changé en 1995 pour adopter l'appellation « Médecine physique et de réadaptation ». La spécialité est accessible par un DES. Sur le plan universitaire il existe environ 50 PUPH dans la discipline de MPR. Fortement portée par l'essor de la protection sociale et la restauration de la fonction permettant le retour au travail mais aussi la réinsertion scolaire, familiale et sociale, elle s'est développée à partir d'équipes issues de la médecine interne, de la neurologie, et de la médecine infectieuse dans le cadre de l'épidémie de poliomyélite. Elle a aussi d'autres origines parmi lesquelles la médecine orthopédique et les thérapeutiques manuelles.

La MPR comporte entre 2200 et 2400 praticiens, ce qui la place à la hauteur de la neurologie et de la rhumatologie en termes de démographie. L'exercice est majoritairement salarié (environ 1500) et dans ce cadre principalement hospita-

lier public. Par ailleurs l'exercice salarié s'effectue majoritairement en SSR/SMR (25 % des lits hospitaliers français) où la MPR déploie l'essentiel de ses activités de soins, d'enseignement et de recherche. Il existe toutefois des unités de MPR en court séjour (MCO) et il convient d'éviter la confusion entre la MPR discipline médicale, les SSR, secteur hospitalier institutionnel, et la réadaptation, définie comme l'ensemble des dispositifs d'optimisation de la fonction, qui concerne d'autres disciplines et professions de santé et se déploie dans l'ensemble du système de santé.

L'évolution récente des activités de MPR est marquée par l'essor des unités de réadaptation post-réanimation (SRPR), des hôpitaux de jour, des hospitalisations à domicile de réadaptation et des équipes mobiles sous des formes très diverses. La MPR est un élément structurant de la gradation des soins ambulatoires et à domicile de réadaptation dans le domaine des affections du système nerveux et de l'appareil locomoteur requérant la réadaptation. Les activités de MPR comportent de nombreuses

explorations fonctionnelles : neurophysiologiques, locomotrices, neuro-orthopédiques, cognitives, pelvipérinéales, etc.

Si l'exercice salarié est centré sur les conséquences fonctionnelles des affections du système nerveux, de l'appareil locomoteur, les

brulés, les amputés et les états de santé nécessitant un appareillage complexe, l'exercice libéral est plus centré sur l'appareil locomoteur, la traumatologie sportive, mais concerne également les autres situations prises en charge en secteur hospitalier.

Une partie des activités de MPR s'exerce également dans le secteur médico-social d'hébergement, enfants et adultes (MAS, FAM, etc.) mais aussi dans les divers organismes de réinsertion et d'accompagnement du handicap.

DÉMOGRAPHIE

<https://www.syfmer.org/wp-content/uploads/2022/09/20220909-Demographie-et-exercice-en-MPR-2022-.pdf>



LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU SYFMER

Le SYFMER est le syndicat unique en MPR qui regroupe toutes les formes d'exercice. C'est une composante du CNP de MPR avec la société savante (SOFMER) et le collège des enseignants (COFEMER).

En secteur hospitalier, public et privé

Le SYFMER promeut une action cohérente entre U et non U.

Il a pour objectifs :

- ☒ La revalorisation des carrières H et HU ;
- ☒ La remédicalisation de la gouvernance rendant une autonomie substantielle aux médecins et un rôle clé dans l'organisation des soins ;
- ☒ La reconnaissance de la place des services ;
- ☒ La coordination médicalisée des équipes de réadaptation, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes thérapeutiques, dans le respect de la gradation des soins requis et des compétences propres à chacun.

En SMR où s'exercent la majorité de nos activités de soins, d'enseignement et de recherche :

- ☒ La définition des critères d'admissions précis pour les autorisations ;
- ☒ Des modalités de financement valorisant les activités à forte densité de réadaptation ainsi que nos activités d'expertise ;
- ☒ La définition de conditions de fonctionnement exigeantes pour garantir l'accès aux soins à forte densité de réadaptation, avec les moyens humains, techniques et financiers requis ;
- ☒ En particulier par l'établissement de ratios soignants par patients adaptés aux profils types des patients.

En secteur libéral

Le SYFMER est associé à Avenir SPE et est engagé dans la refonte de la CCAM, de la NGAP et les négociations en vue de la future convention.

Pour sa représentation hospitalière publique

Le SYFMER a jugé indispensable de s'insérer dans une intersyndicale de PH porteuse d'une sensibilité et de propositions raisonnables. C'est pour cette raison qu'il a rejoint l'INPH en 2022.

Information et contact

<https://www.syfmer.org/>



SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS INFECTIOLOGUES

SNMinf



Dr Hugues AUMAÎTRE
Président

Le Syndicat National des Médecins Infectiologues a été créé en 2009 pour représenter et défendre la discipline de l'infectiologie clinique.

Fort de son taux d'adhésion (jusqu'à 30 % des 700 spécialistes), le SNMinf rejoint dès sa création l'INPH et participe à ses différents travaux ainsi qu'il le représente dans différentes commissions dont le CNG (conseil de discipline, section médecine).

Depuis sa création, le SNMinf a :

- ☒ Fortement contribué à l'émergence du DES de spécialités créé en 2017.
- ☒ Été associé à la rédaction du document métier – spécialité ainsi qu'à la maquette de formation des internes.
- ☒ Participé activement aux commissions de qualification ordinaire d'infectiologue parmi les praticiens exerçant jusque-là avec un DESC.
- ☒ Organisé de nombreux états généraux, en particulier sur les activités d'infectiologie transversale et contribué à leur développement.
- ☒ Travaillé à la reconnaissance et l'identification de l'activité d'infectiologue libéral qui est en plein essor et nécessite des ajustements professionnels (valorisation des consultations et des actes pratiqués).

Le syndicat est impliqué dans la vie de la société savante de la discipline (SPILF), et partie prenante du CNP Infectiologie et particulièrement de son organisme de formation continue Infectio DPC.

Syndicat d'une discipline initialement quasi-exclusivement hospitalière, le SNMinf a concentré ses actions dans l'essor des activités d'infectiologie transversale et le développement des différentes missions de santé publique (Centres de dépistage (CeGIDD), activités de vaccination, lutte contre l'antibio-résistance).

Le SNMinf accompagne le développement important de l'exercice libéral de la spécialité depuis la création du DES en 2017, facilitant la création d'un collectif dynamique. L'adhésion à l'intersyndicale Avenir Spé Le Bloc a permis de mettre en exergue les problématiques spéci-

fiques des infectiologues libéraux (accès aux antibiotiques hospitaliers, remboursement des examens complémentaires...) ainsi que la participation aux négociations conventionnelles avec l'Assurance Maladie.

LE SNMInf communique régulièrement sur ses actions au cours des colloques organisés par l'INPH, lors du congrès annuel des infectiologues (JNI) et à l'occasion d'États généraux organisés tous les 2 ans.

Les principaux objectifs poursuivis par le Syndicat National des Médecins Infectiologues sont :

- ☒ Le développement d'un exercice de l'infectiologie adapté aux besoins de la population et aux conditions d'exercice des praticiens.
- ☒ La reconnaissance des compétences spécifiques de la spécialité d'infectiologie.
- ☒ La reconnaissance de la dimension transversale de l'infectiologie notamment dans ses



actions de santé publique (CeGIDD, vaccination, lutte contre l'antibio-résistance, crise sanitaire, pandémie, etc.).

- ☒ La couverture territoriale en tenant compte en particulier des problèmes des déserts médicaux.
- ☒ La valorisation économique de l'activité clinique (consultation longue ou complexe, etc.) et le développement des pratiques de téléconsultation et de télé-expertise.

- ☒ La mise en place et le soutien des équipes d'infectiologie sur tout le territoire (établissements publics, privés et en libéral).
- ☒ La défense des statuts et des conditions d'exercice des praticiens hospitaliers au sein de l'INPH.



LE CA DU SNMINF

Hugues AUMAÎTRE
Président

Florence SUY
Vice-présidente

François BENEZIT
Secrétaire général

P. ABGUEGUEN
Trésorier

Yohann CONAN

François DEMAEGHT

Felix DJOSSOU

Capucine MARTINS

Maja OGIELSKA

Dominique SALMON

Benjamin WYPLOSZ

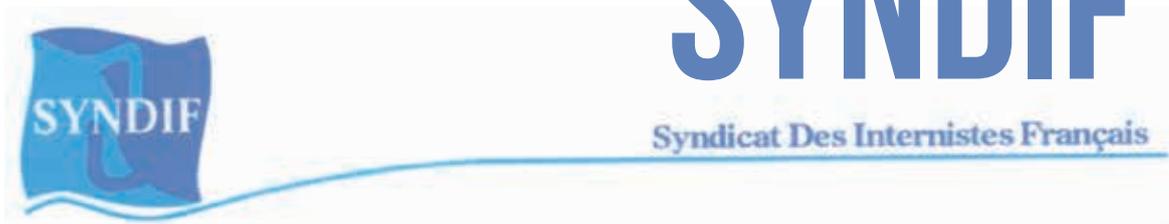
Information et contact

<https://www.infectiologie.com/fr/syndicat.html>



SYNDICAT DES INTERNISTES FRANÇAIS

SYNDIF



Pr Pascal ROBLOT
Président

Le SYNDIF (SYNdicat Des Internistes Français) a été créé en 1975 pour défendre la discipline de médecine interne et ceux qui l'exercent.

Reconnue en France uniquement au début des années 70, cette discipline médicale est relativement jeune par rapport à beaucoup d'autres pays européens.

Le SYNDIF représente et défend tous les modes d'exercice de la médecine interne : universitaire, public, ESPIC, salarié privé, libéral. Il occupe une place très importante et active au sein du CNP (Conseil National Professionnel) de médecine interne, notamment en ce qui concerne le référentiel métier, l'enseignement post-universitaire (DPC) et leurs conséquences pour l'enjeu de la recertification tous les 6 ans auprès de l'Ordre National des Médecins.

Il faut rappeler que le CNP est la seule instance représentative nationale de la spécialité de médecine interne auprès de la DGOS, et ceci par l'intermédiaire de sa représentation à la FSM (Fédération Nationale des Spécialités Mé-

dicales). Il est donc constitué du SYNDIF (syndicat des professionnels), mais aussi du CNU (universitaires), de l'AJI (amicale des jeunes internistes), du CEMI (collège des enseignants de médecine interne) et de deux sociétés savantes, la SNFMI, société fondatrice de la discipline, mais également de la SFMP (Société Française de Médecine Polyvalente), qui a intégré notre CNP depuis cette année 2023.

En cette période de réformes de l'hôpital public suite au SÉGUR de la Santé, de négociations répétées pour une valorisation des actes non techniques de médecine, de réforme des retraites, et surtout pour une valorisation des spécificités de la médecine interne française, à la fois de médecine interne polyvalente, mais aussi d'immunologie clinique voire d'expertise de maladies rares, les médecins internistes et les médecins hospitaliers polyvalents restent mobili-

sés pour exprimer leur existence et leurs valeurs, afin de montrer à l'ensemble des acteurs et responsables du système de soins, l'importance de notre discipline majoritairement hospitalière, qui sait s'adapter aux enjeux évolutifs des malades, et des situations médicales complexes, voire nouvelles, comme cela a été le cas pendant la crise du COVID.

En 2023, cette spécificité des internistes français, le SYNDIF la représente également à l'UEMS (Union Européenne des Médecins

Spécialistes), mais aussi à Les Spécialistes-CSMF, intersyndicale nationale des spécialités médicales pour l'exercice libéral, et surtout à l'INPH, première intersyndicale des médecins hospitaliers et hospitalo-universitaires.

Bien sûr la médecine interne est une discipline médicale générale qui par essence orchestre pour chaque patient les compétences agrégées de toutes les autres spécialités, mais aussi de tous les acteurs du soin et de la santé, qu'elle soutient donc également.

Le SYNDIF milite pour l'accès et la formation d'un nombre croissant de praticiens à une médecine interne d'excellence, celle de la prise en charge globale du patient dans sa singularité, quel que soit le degré de complexité ou de fréquence de sa situation médicale, afin de sortir de l'image très partielle, d'une médecine interne réservée à une élite uniquement spécialisée dans des maladies rares voire exceptionnelles.

Rejoignez-nous nombreux !

BUREAU DU SYNDIF

Pr Pascal ROBLOT

Président

Dr Eric OZIOL

Secrétaire général

Dr Lola PRAT

Trésorière

Dr Thierry GÉNÉREAU, Pr Patrick DISDIER

Vice-présidents

Pr Laurent SAILLER

Secrétaire général adjoint

Dr Jonathan BRONER

Trésorier adjoint

REPRÉSENTANTS DU SYNDIF EN EUROPE ET AUX INSTANCES NATIONALES OU RÉGIONALES

À l'UEMS : Pr Anne BOURGARIT et Dr Daniel SÉRÉNI

À la CSMF/UMESPE : Dr Thierry GÉNÉREAU et Dr Aurélie SCHIFFMANN

À l'INPH : Dr Eric Oziol

À la FSM : Dr Lola PRAT et Pr Jean-Dominique DE KORWIN

À la SNFMI : Pr Pascal ROBLOT

Au CNP : Dr Christophe FONTAINE, Dr Thierry GÉNÉREAU, Pr Jean-Dominique DE KORWIN, Dr Eric OZIOL

Représentant SYNDIF pour l'INPH à la CRP ARS Hauts-de-France : Dr Meryem-Maud FARHAT

Représentant SYNDIF pour l'INPH à la CRP Bretagne : Pr Emmanuelle LEMOIGNE

Représentant SYNDIF pour l'INPH au CNG (Conseil de Discipline) : Dr Patricia MEYER-RULLIER (Suppl.)

Représentants SYNDIF pour l'INPH au CNG (Conseil National Statutaire HU) : Pr Anne BOURGARIT (Titul.) et Pr Pascal ROBLOT (Suppl.)

Représentant SYNDIF pour l'INPH au GSPM : Dr Eric OZIOL (Suppl.)

Contact

secretariat.syndif@ch-beziers.fr



SYNDICAT NATIONAL DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ **SYNPREFH**



Le Synprefh est le Syndicat National des Pharmaciens des Etablissements Publics de Santé.



Dr Cyril BORONAD
Président

Il regroupe en qualité de membres actifs les pharmaciens chargés de gérance et adjoints, les internes en pharmacie ayant le statut de docteur junior, exerçant à temps partiel ou à temps plein leur activité au sein de la PUI d'un établissement public sanitaire ou médico-social, ou mis à disposition d'une structure d'appui et d'expertise, de coopération sanitaire ou sociale et médico-sociale par un établissement public de santé.

Peuvent être membres associés les pharmaciens hospitaliers exerçant leur activité à temps plein ou à temps partiel dans des conditions différentes de celles définies ci-dessus, (en particulier en établissement de santé privé ou ESPIC, ou en SDIS) ou pharmaciens en recherche active d'un emploi hospitalier. Ont qualité de membres retraités les confrères ayant fait valoir leurs droits à la retraite et souhaitant continuer à porter les valeurs du Synprefh.

ORGANISATION

Le Synprefh est administré par un conseil d'administration de onze membres élus pour une durée de quatre ans constitué de pharmaciens (PH, hospitalo-universitaires)

de centres hospitaliers et hospitalo-universitaires.

Un représentant élu des délégués régionaux siège au conseil d'administration, ainsi qu'un représen-

tant des pharmaciens contractuels (PA, PC, assistants).

Il est assisté par dix-neuf délégués régionaux et par des chargés de missions.

REPRÉSENTATIVITÉ

Le Synprefh compte plus de mille membres actifs (1 100 en 2022), exerçant dans tous types d'établissements sanitaires ou médico-sociaux (soit environ 30 % des pharmaciens hospitaliers exerçant en établissement publics).

Il siège à la Commission Statutaire Nationale et au Conseil de Discipline des praticiens hospita-

liers où il dispose de huit sièges (67 % des sièges), à la Commission Statutaire Nationale des Enseignants et Hospitaliers titulaires où il dispose de deux sièges (33% des sièges) et à la juridiction disciplinaire compétente pour les personnels HU des CHU ainsi qu'au sein de plusieurs Commissions Régionales Paritaires.

Il est membre de l'INPH (Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers) et à ce titre, comme tous les syndicats adhérents à l'INPH, le Synprefh fait partie des syndicats officiellement reconnus comme représentatifs par les différentes autorités de tutelles, ministères, CNG, Élysée, ...

LES PRINCIPES DU SYNPREFH

Écoute des adhérents

Le Synprefh est à l'écoute de ses adhérents par l'intermédiaire de ses délégués en régions qui assurent le lien entre le conseil d'administration et les adhérents et organisent des réunions régulières d'informations et de débats.

Défense des adhérents et de la profession

Le Synprefh représente et défend ses adhérents, et assure une défense collective et individuelle, dans le respect des règles de déontologie, et selon les conditions décrites dans ses statuts. Il assiste ses membres dans leurs difficultés professionnelles et peut leur procurer une assistance juridique auprès des tribunaux tant sur le plan civil que pénal.

Grâce à sa vigilance, sa réactivité, ses propositions et ses initiatives, le Synprefh se positionne comme un interlocuteur constructif auprès des pouvoirs publics et des autorités de tutelle.

Actif pour l'avenir de la profession, il s'investit et prend position sur la formation des étudiants et des internes. Il a soutenu la reconnaissance du DES de pharmacie pour l'exercice en PUI.

Il réaffirme à tout moment les missions des pharmaciens hospitaliers et cherche à défendre l'amélioration de leurs conditions d'exercice.

Afin de promouvoir la qualité, la sécurité et l'efficacité du circuit des produits de santé à l'hôpital, il milite pour obtenir les moyens adaptés aux nouvelles missions des pharmacies à usage intérieur, pour accompagner la mutation des PUI au sein de leur territoire et de leur GHT.

En action concertée avec l'INPH, le Synprefh participe à la rédaction des textes législatifs et réglementaires sur l'hôpital public, les professionnels de santé, l'organisation du système de santé. Il est membre des groupes de travail qui négocient pour obtenir une meilleure attractivité et une revalorisation des différents statuts et garantir l'indépendance professionnelle.

Le Synprefh au travers de l'INPH était au cœur des négociations lors du Ségur de la santé en juin/juillet 2020 et participe activement aux négociations actuelles.

Pratiques professionnelles

Le Synprefh est force de proposition dans l'élaboration des documents et actions des tutelles et instances (DGOS, DGS, ANSM, ANAP, ASIP).

Il soutient et participe activement aux travaux des associations professionnelles (CIP-ACL, EUROPHARMAT, GIE-SIPS, FHF, FIP, GERPAC, IHE, LEEM, PHAST, SFPC, SNITEM).

Il est membre fondateur du Collège de la pharmacie officinale et hospitalière, créé en 2014, sous l'impulsion de la HAS. Le collège a obtenu le statut de Conseil national professionnel en août 2019. Il est co-fondateur de l'EAHP (european association of hospital pharmacists), association hospitalière européenne née en 1972. Il fait actuellement partie du collectif représentant la France au sein de l'association européenne.

Le Synprefh milite pour améliorer la sécurisation du circuit des produits de santé à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux par le biais de propositions établies dès 2008 dans le livre blanc de la pharmacie hospitalière, dans les documents professionnels rédigés

par différents groupes de travail sur la préparation des doses à administrer, l'éducation thérapeutique, les PUI en EHPAD et plus récemment il a publié le livre blanc de la logistique hospitalière.

Il affirme régulièrement ses convictions quant au rôle du pharmacien hospitalier, expert du médicament et du dispositif médical, comme acteur incontournable dans la prise en charge du patient.

Communication

Le Synprefh organise chaque année au mois de mai dans une ville différente le congrès Hopipharm, anime des réunions en régions autour de questions d'actualités et conçoit des webinaires sur des thématiques ciblées.

Il met par ailleurs à disposition de ses adhérents :

- ☒ Un bulletin d'information qui communique à chaque adhérent au jour le jour par messagerie électronique l'actualité réglementaire, statutaire et syndicale récente ;
- ☒ La lettre syndicale numérique qui réalise une synthèse et une analyse des questions professionnelles ; une édition papier regroupe régulièrement les différents articles ;
- ☒ Des fiches de pratiques professionnelles sur des thématiques variées, avec une analyse approfondie de la réglementation, un état des lieux des différentes situations et des solutions proposées (exemples : permanence pharmaceutique, gérance, Ehpad) ;
- ☒ Le site Internet www.synprefh.org complète ces informations et permet l'interactivité des échanges. Le Synprefh est présent sur les réseaux sociaux twitter et Facebook.

QUI PEUT ADHÉRER ?

Peuvent être membres actifs tous les pharmaciens praticiens hospitaliers, hospitalo-universitaires, attachés, contractuels et assistants exerçant en pharmacie à usage intérieur d'un établissement public de santé ou médico-social, ou mis à disposition d'une structure d'appui et d'expertise, de coopération sanitaire ou sociale et médico-sociale par un établissement public de santé. Les membres actifs bénéficient d'une affiliation à une assurance responsabilité civile professionnelle très avantageuse.

Peuvent adhérer en tant que membres associés tous les pharmaciens exerçant dans une PUI

d'un établissement de santé ou médico-social privé, d'un ESPIC ou en SDIS ainsi que les pharmaciens en recherche active d'un emploi hospitalier. Les droits des membres associés comprennent :

- ☑ L'adhésion à la liste de diffusion ;
- ☑ La réception de la lettre syndicale et des documents de pratique professionnelle ;
- ☑ L'accès aux groupes de travail ainsi qu'à toutes les manifestations et actions de formation organisées par le Synprefh.

Et nos collègues contractuels (assistants, attachés) ? Les jeunes collègues adhérant au Synprefh

sont représentés au sein du conseil d'administration par un représentant des pharmaciens contractuels qui est à leur disposition pour relayer leurs questions et attentes spécifiques.

Le montant de la cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66 % grâce à l'attestation fiscale qui est disponible dans votre espace membre sur le site du Synprefh et qu'il y a lieu de joindre à votre déclaration de revenus. Elle donne lieu également à un tarif préférentiel pour l'inscription au congrès Hopipharm.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNPREFH DÉBUT 2023

Cyril BORONAD

Président

CH Cannes

Patrick LEGLISE

Vice-président

CH Draveil AP-HP

Elise REMY

secrétaire générale adjointe

CHI Elbeuf-Louviers - Val de Reuil

Mélissa Boisgontier, CH Compiègne-Noyon

Delphine BOURIN, CHU Nîmes

Frédéric BURDE, EPSM de l'Aisne

Philippe GESTAC

Vice-président

CHU Toulouse

Chloë BEZEL

Secrétaire générale

CH Pont Saint Esprit

Claire Pollet

Trésorière

EPSM Lille Métropole

Véronique DEMAZIERE, CH Moulins

Benoît HUE, CHU Rennes

Valérie SAUTOU, CHU Clermont-Ferrand

Représentant des délégués régionaux : Claire POLLET, EPSM Lille Métropole

Représentant des contractuels : Lucas Denis, praticien assistant spécialiste à Gustave Roussy Cancer Campus, Villejuif

Votre adhésion renforce notre représentation, vous implique activement dans le présent et l'avenir de notre profession.

Information et adhésion

<https://www.synprefh.org>



Être à son compte, c'est aussi concilier vie professionnelle et vie privée.

Bienvenue chez HSBC Fusion, le service spécialement conçu pour vous aider à gérer simultanément votre cabinet et votre vie personnelle.

[hsbc.fr/fusion](https://www.hsbc.fr/fusion)

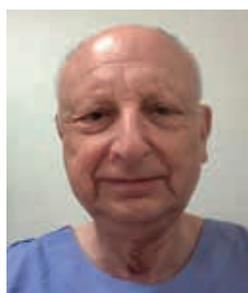


Nourrir vos ambitions

HSBC Continental Europe - Société Anonyme au capital de 491 155 990 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris - Siège social : 38, avenue Kléber - 75116 Paris. Banque et Intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - orias.fr) sous le n° 07 005 894

SYNDICAT NATIONAL DES ODONTOLOGISTES DES HÔPITAUX PUBLICS SNOHP

snOhp



Dr Bernard SARICASSAPIAN
Président

Les actions menées par le Syndicat National des Odontologues des Hôpitaux Publics (SNOHP) reposent sur l'information et la défense des odontologues, la promotion de l'odontologie en tant que discipline hospitalière à part entière dans la prise en charge du malade hospitalisé ou adressé en second recours.

Le SNOHP accompagne les praticiens impliqués dans les principales missions qui leur incombent:

- ☑ Privilégier la qualité des soins pour tous, contribuer avec l'aide des ARS à l'amélioration de l'accès aux soins bucco-dentaires prioritairement aux populations vulnérables, accorder davantage d'importance au « maillage territorial », à la coordination ville/hôpital et aux Réseaux de soins.
- ☑ Permettre une prise en charge de second recours permettant aux patients référés de bénéficier des plateaux techniques de haut niveau à la disposition des praticiens spécialistes en chirurgie orale et médecine bucco-dentaire.

De nouveaux défis nous attendent avec la création de 6 sites universitaires d'odontologie en zones médicalement « désertifiées » : il est heureux que les praticiens hospitaliers soient sollicités pour la conduite de ces projets ardues et urgents !

Le développement de la télésanté et tous les outils à notre disposition facilitent également l'accès aux soins des patients vulnérables, résidents d'EHPAD en particulier. Nous devons pouvoir maîtriser ces nouveaux outils en attendant que les actes réalisés dans le cadre de ces dispositifs soient intégrés dans le droit commun de l'Assurance Maladie.



Une autre mission de l'odontologue hospitalier est sa contribution à la formation des Internes et étudiants par un accompagnement en clinique : l'Unité Fonctionnelle spécialisée qui les accueille étant officiellement agréée en tant que « terrain de stage ».

L'année 2021 a été marquée par la reconnaissance institutionnelle du Conseil National Professionnel de la Médecine Bucco-Dentaire (CNP de MBD), actée par l'Arrêté du 6 septembre.

La reconnaissance de cette spécialité axée sur les patients à besoins spécifiques, est légitimée à l'instar de la Chirurgie Orale et de l'Orthopédie Dento-Faciale : une avancée considérable pour l'odontologie hospitalière.

Depuis 2011, le SNOHP est partie prenante dans la composition des Commissions de qualification en Chirurgie Orale, Médecine Bucco-Dentaire et ODF, sous l'égide de l'Ordre National. Ces instances permettent aux praticiens en exercice d'opter pour une de ces spécialités en fonction de critères bien définis.

Actuellement, l'hôpital public traverse des « turbulences » majeures : pénuries en personnels soignants et professionnels de santé, et parfois l'absence de dialogue avec l'Administration... l'odontologie n'y échappe pas... nous devons y faire face.

Le SNOHP soutient le partage d'expérimentations, la mise en commun de projets nécessaires au

développement de notre discipline et à celui de nos Unités Fonctionnelles et Services. Il encourage les praticiens à participer à la vie institutionnelle de nos établissements

Le Syndicat reste ouvert aux Praticiens et ceux impliqués dans une démarche de qualification de spécialistes. Ils portent sans aucun doute les mêmes certitudes que les auteurs du Livre Blanc...

Ils seront les bienvenus...

« Héritier d'une longue tradition d'humanisme, l'hôpital ne doit pas se moderniser au détriment de ce qui fut et reste sa vocation première : l'accès de tous et en particulier des populations les plus fragilisées à des soins de qualité ».

(« L'odontologie à l'hôpital... Quel avenir ? » Livre Blanc-1999)

Information et contact

<https://snohp.fr/>



ORGANISATION NATIONALE SYNDICALE DES SAGES-FEMMES



Mme Caroline COMBOT
Présidente

L'ONSSF (Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes) a été créée en 1953. À cette époque, les accouchements qui se passaient majoritairement à domicile, sauf pour les indigents et les mères célibataires, sont délocalisés dans les hôpitaux. Avec ce changement fondamental, les sages-femmes qui étaient exclusivement libérales, deviennent salariées. Issue de l'Union des syndicats de sages-femmes, l'ONSSF est fondée pour défendre tous les modes d'exercice.

Depuis 70 ans, nous nous attachons à représenter et défendre les sages-femmes libérales, salariées.e.s, territoriales, enseignant.e.s et étudiants. Aujourd'hui, notre Conseil d'Administration compte 29 membres, libéraux ou salariés du privé, du public, territoriaux. Nous venons de toute la France (DROM inclus), et avons entre 27 et 68 ans. Chez les sages-femmes, il existe 2 syndicats professionnels, et la dernière enquête de représentativité a montré que l'ONSSF est majoritaire, avec 74 % des sages-femmes libérales adhérant à notre organisation. À ce titre,

nous négocions avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie les tarifs des actes des sages-femmes, et nommons localement les représentants en Commission Paritaire Régionale, Comité Départementaux d'échanges et de concertation, et autres Commissions paritaires, locales ou nationales. Nous désignons aussi nos représentants dans les territoires au sein des URPS (Unions Régionales des professionnels de Santé), interlocuteurs des ARS. En tant que syndicat majoritaire, nous siégeons au sein de l'UNPS (Union Nationale des Professionnels de Santé) pour représenter la profession sur son versant libéral. Nous sommes aussi présents auprès de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales). Nous sommes omniprésents pour représenter les libéraux, mais nous rencontrons de grandes difficultés pour défendre les salariés du public, du privé et des territoriaux. Bien que nous ayons le plus grand nombre d'adhérents salariés, nous n'avons pas voix au chapitre lors des négociations les concernant. Du fait de statuts inadaptés, qui ne correspondent pas au caractère médical

de notre profession (1), nous devons céder la place aux organisations syndicales, qui n'ont que peu de sages-femmes dans leurs rangs. La particularité de notre profession est peu connue et peu prise en considération. Les sages-femmes des hôpitaux représentent à peine 1 % des agents de la FPH, et nous peinons à nous faire entendre. Dans la fonction publique territoriale (1 millier de sages-femmes), rien n'a été fait pour valoriser ce mode d'exercice, les primes d'exercice médical n'ont pas été transposées, les salaires sont moindres que dans le public et très divers d'un département à l'autre.



Comme dans la fonction publique hospitalière, les sages-femmes territoriales sont classées parmi les agents paramédicaux (catégorie A). Dans le privé, la plupart des sages-femmes n'ont qu'un statut d'agent de maîtrise, inadapté à nos compétences et responsabilités. L'écart salarial est de 15 % par rapport au public. Les sages-femmes ne peuvent pas toujours réaliser l'ensemble de leurs actes (prescriptions, accouchements...). Par notre travail pour faire reconnaître les spécificités de notre profession, grâce à notre appartenance à l'INPH, nous espérons à court terme connaître une transformation de nos statuts, prioritairement à l'hôpital où la majorité d'entre

nous exerce. Aujourd'hui, du fait de cette faible reconnaissance, notre profession est en grand danger : 20 % de places vacantes à la rentrée de septembre 2023 (jusqu'à 30 % en région parisienne), plus de 3000 sages-femmes en âge d'exercer qui n'ont pas d'activité professionnelle, des chiffres de reconversion en constante augmentation, pour des changements professionnels dans des domaines autres que la santé la plupart du temps.

La profession de sages-femmes en quelques chiffres : - 23 500 sages-femmes (13 800 salariés hospitaliers) - âge moyen 42 ans - 97,4 % de femmes - salaire moyen 30 000 euros/an. Les compétences des

sages-femmes (2) : - gynécologie (suivi de prévention, prescriptions suivant des listes déterminées par arrêté (3), contraception) - vaccination - aide au sevrage tabagique - orthogénie : IVG médicamenteuse depuis 2016, IVG instrumentale inscrite dans la loi depuis 2022, décrets attendus après la fin de l'expérimentation en cours - obstétrique : suivi de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum - périnatalité : accompagnement au devenir parent, suivi staturo-pondéral, clinique et neurologique des enfants, consultations de suivi d'allaitement, repérage de la dépression post-natale et adressage - repérage et prise en charge des Femmes victimes de Violences.

1. Depuis 1803, Code de la Santé Publique https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA_000006125375/1953-10-07

2. Les compétences des sages-femmes : <https://www.ordre-sages-femmes.fr/etre-sage-femme/competences/general/>

3. Liste des médicaments et dispositifs médicaux que les sages-femmes peuvent prescrire <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045300092>

Information et contact

<https://www.onssf.org/>



ACTUALITÉ DES TEXTES OFFICIELS



Dr Patrick LÉGLISE
Vice-président du SYNPREFH
Délégué général de l'INPH



UN PAS DE PLUS VERS LA RECONNAISSANCE DES SAGES-FEMMES

La loi n°2023-29 du 25 janvier 2023 acte la réforme de la formation de sage-femme.

Ainsi, une 6^e année de formation est instaurée, à effet à la rentrée 2024 (là où l'IGAS envisageait 2023) pour les étudiants démarrant leurs études de santé

en PASS (parcours spécifiques accès santé) ou L.AS (licence option accès santé).

La formation est allongée d'un an et les sages-femmes auront désormais le statut de docteur en maïeutique. Cela répond à une revendication de la profession vi-

sant à reconnaître la formation comme étant médicale.

Un statut d'enseignant-chercheur en maïeutique est créé, afin de permettre le cumul des activités de soins, d'enseignement et de recherche.

MAINTIEN DES MAJORATIONS DES INDEMNITÉS DE GARDE

Les majorations pour travail de nuit prévues par l'arrêté du 12 décembre 2022, et celles prévues par un autre arrêté du 12 décembre 2022 pour l'indemnité de sujétion et de garde sont maintenues jusqu'au 31 août 2023.

Les conditions d'attribution de ces indemnités sont inchangées et les arrêtés de prolongation ont été publiés le 29 mars 2023 :

☑ Arrêté du 29 mars 2023 portant majorations exceptionnelles de l'indemnisation des gardes des per-

sonnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques, des personnels enseignants et hospitaliers et des étudiants de troisième cycle des études de médecine, pharmacie et odontologie exerçant en établissements publics de santé.

RECONDUCTION D'UN AN DU MANDAT DES MEMBRES DU GSPM

Par décret n°2023-315 du 27 avril 2023, la durée du mandat des membres du Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé peut être prorogée ou diminuée d'un an maximum.

En application d'un arrêté du 27 avril 2023, le mandat des membres du Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé est prorogé jusqu'au 1^{er} juillet 2024.

Le décret diminue d'un an la durée des mandats au sein des commis-

sions statutaires nationales et du conseil de discipline à compter du prochain renouvellement de ces instances, les faisant passer de cinq à quatre ans.

Sage décision, qui permet de mettre en phase les mandats des élections professionnelles des personnels médicaux.

DOSSIER PHARMACEUTIQUE : NOUVELLES MODALITÉS FIXÉES PAR DÉCRET

Désormais le dossier pharmaceutique sera automatiquement ouvert, sauf opposition du bénéficiaire ou de son représentant légal, en vertu de l'article L.1111-23 du code de la santé publique.

Tout pharmacien d'officine est tenu d'alimenter le dossier pharmaceutique à l'occasion de la dispensation. Dans les mêmes conditions, les pharmaciens exerçant dans

une pharmacie à usage intérieur consultent et alimentent ce dossier lorsque les systèmes d'information de santé le permettent. Les informations de ce dossier utiles à la coordination des soins sont reportées dans le dossier médical partagé dans les conditions prévues à l'article L. 1111-15.

Sauf opposition du patient dûment informé, le médecin qui le prend

en charge au sein d'un établissement de santé, d'un hôpital des armées ou de l'Institution nationale des invalides ou le biologiste médical peuvent consulter son dossier pharmaceutique.

Le décret n°2023-251 du 3 avril 2023 précise les modalités de la création du dossier et ses conditions d'utilisation.



JE L'AI VU, ET REVU... VOUS AIMEREZ PEUT-ÊTRE AUSSI



Dr Eric OZIOL
Cinéphile militant
et inclusif

Pour cette rubrique « vous aimerez peut-être... » je vous propose de voyager dans le temps, afin de bien nous situer dans le présent, avec deux film, l'un tourné en 1972, sorti en 1973... et dont l'histoire se situe en 2022 ! Et l'autre, tourné en 2022 et sorti en 2023.

SOLEIL VERT

J'ai eu la chance de voir et même de revoir dès mon adolescence, le premier de ces deux films, « Soleil Vert » (Soylent Green), non pas à sa sortie en 1973, mais quelques années plus tard, car il était régulièrement programmé au festival du film fantastique au cinéma ALPHA, à Auxerre. Moins célèbre que celui d'Avoriaz, où « Soleil Vert » eut le Grand Prix en 1974, ce festival qui avait lieu pendant les vacances scolaires de février, offrait une programmation de grande qualité et même déjà un concours de maquillages. Malheureusement ce cinéma, créé en 1970 par Jean-Louis Gleizes, en évolution de la salle de spectacles « Le Familia » construite en 1932 par l'AJA de l'Abbé Deschamps, fût rasé, malgré sa belle architecture années trente, en 1990 pour devenir un grand parking.

Comme un écho au devenir de ce cinéma, le générique de début de « Soleil Vert », très novateur, montre une succession d'images à partir des débuts de la photographie, fin du XIX^e, jusqu'aux années 1970, à un rythme lent initialement avec une musique

légère qui va devenir plus lancinante et suivre l'accélération des images, illustrant l'amplification de l'industrialisation, l'explosion énergétique et la spirale productiviste, conduisant à la surpopulation, à la pollution mondiale et son impact climatique. Le rythme du générique se ralentit enfin avant le fondu pour le premier plan du film sur un New York caniculaire, pollué et surpeuplé, en l'année 2022. Le générique en lui-même vaut déjà le visionnage : <https://www.youtube.com/watch?v=AlVczvB4FQk>

Ce film d'anticipation réalisé par Richard Fleischer, inspiré d'un roman de Harry Harrison en 1966, est une des premières dystopies ayant pour thèmes à la fois la crise climatique et l'euthanasie. Dans cette New-York de fiction, devenue en 2022 une mégapole de 44 millions d'habitants, la canicule est permanente. Les industries ont épuisé presque toutes les ressources naturelles. La pollution, la pauvreté, la surpopulation, le rationnement de l'eau et de la nourriture sont le quotidien d'une très grande par-

tie de la population, à laquelle il ne reste comme seul « viatique » que celui de l'euthanasie volontaire, tandis qu'une caste riche et dirigeante finit de consommer les dernières denrées et de jouir du confort d'un monde qui se désagrège, dans un système maintenu par une police très répressive.

La nourriture pour la population est à base de plancton ou de soja. Sa distribution est le monopole de la multinationale Solyent. Elle est conditionnée sous forme de tablettes de couleur variées, mais peu nutritives. L'arrivée d'une nouvelle tablette plus chère, mais plus nutritive, le Soleil Vert (Solyent Green) aggrave les émeutes récurrentes, car elle est rationnée.

Le détective Frank Thorn (Charlton Heston), assisté du vieux professeur Solomon « Sol » Roth (Edward G. Robinson pour son dernier rôle), mémoire vivante de l'ancien temps, avec lequel il partage son appartement, va mener l'enquête sur le meurtre de Simonson un riche homme d'affaire qui a travaillé pour Solyent. Ils découvriront alors l'indicible secret de la fabrication du Soleil Vert dans une société devenue non seulement euthanasique (apoptotique ?) mais également nécroanthropophage, et qui ne respecte pas mieux les vivants que les morts. En effet, les émeutes sont réprimées par les « dégageuses », sortes de camions-bennes munis d'un large godet pour ramasser les émeutiers. Les morts sont quant à eux transportés par de véritables camions-poubelles. Lors de l'évacuation du corps assassiné de Simonson, Shirl (Leigh

Taylor-Young) son « mobilier », c'est-à-dire la très belle femme dont il pouvait jouir avec son luxueux appartement, trouvera révoltant ce peu d'égards aux défunts : « *Le jour où ma grand-mère est décédée il y a eu au moins une cérémonie !* ».

La scène poignante de l'adieu de Frank à Sol, pendant sa mort programmée au « Foyer », qui est en fait le nom du centre euthanasique, propose une fin de vie luxueuse, avec musique classique et des images magnifiques d'une nature disparue, contrastant avec l'indignité de ce qu'est devenue la vie des humains. Cette organisation magnifiée du moment de quitter volontairement ce monde, contraste avec celle beaucoup plus technique et froide du film Plan 75, de la japonaise Chie Hayakawa, sorti en 2023 qui se situe dans un univers assez proche du notre et finalement peu dystopique, si ce n'est la mise en œuvre par la société d'une euthanasie volontaire pour les personnes de plus de 75 ans, considérées comme un poids sociétal. Je m'aperçois en écrivant ces lignes que l'évocation de ces films vient aussi conclure un remarquable ouvrage dont je vous parlerai très certainement dans le tout prochain MAG 27... En tous cas « Soleil Vert » est un des rares films à avoir traité la crise écologique sous l'angle d'un devenir politique humain plausible et non pas sur un mode catastrophique ou apocalyptique. Bon (re ou re-re-etc.) visionnage.



Titre original : Soylent Green

(Titre français : Soleil vert)

Réalisation : Richard Fleischer

Scénario : Stanley R. Greenberg, d'après un

roman, de Harry Harrison

Direction artistique : Edward C. Carfagno

Costumes : Pat Barto

Photographie : Richard H. Kline

Montage : Samuel E. Beetley

Musique : Fred Myrow

Production : Walter Selzer et Russell Thacher

Pays d'origine : Etats-Unis en langue anglaise

Format : couleur (Metrocolor)

35 mm - 2,35 :1 - Mono

Durée : 93 minutes

Dates de sortie : 19 avril 1973 à New-York,

le 9 mai 1973 sortie nationale USA

et le 26 juin 1973 en France

(interdit aux moins de 12 ans)

SUR L'ADAMANT

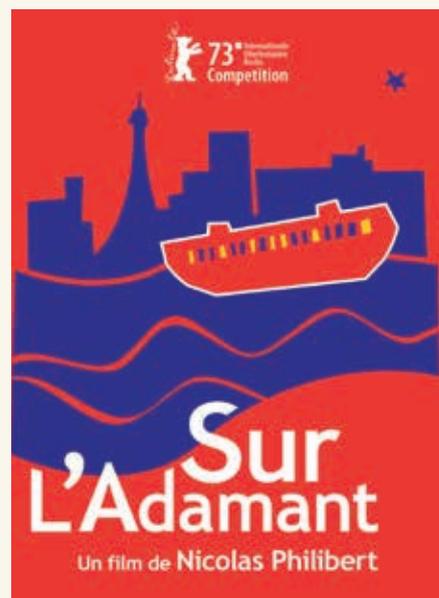
Le second film dont j'aimerais vous parler est beaucoup plus optimiste même s'il questionne sur nos fragilités, en tous cas celles de notre société. « Sur l'Adamant » est un film documentaire français réalisé par Nicolas Philibert, auteur de très nombreux et excellents documentaires, dont le plus connu, « Être et avoir », filmé dans une école de CM2 du Forez, a été récompensé de nombreux prix dont deux César en 2003.

Sorti le 24 février 2023 pour la Berlinale où il a remporté l'Ours d'Or, bien qu'en compétition avec des films de fiction, le film documentaire « Sur l'Adamant » a été tourné au centre de jour psychiatrique adulte situé sur une péniche nommée Adamant dans le 12^e arrondissement de Paris. Les patients et les soignants y ont été filmés pendant sept mois, dans cet espace flottant unique offrant un cadre de soins très structurant à ces patients traités pour des troubles psychiatriques parfois sévères, mais qui tentent de renouer avec la vie sociale.

Ce centre de jour, pensé, construit et créé en lien avec les patients et les soignants, est un lieu ouvert, un lieu qui est beau, un lieu apaisant, en plein cœur de Paris, sur la Seine (en fait l'Yonne pour les puristes en hydrologie). Un lieu où l'esprit de la psychiatrie institutionnelle est omniprésent. Un lieu qui aurait ravi ses pionniers : François Tosquelles à St Alban-sur-Limagnole en Lozère, Jean Oury à La Borde ou Claude Jeangirard à la Chesnaie, dans le Loir-et-Cher. Car il ne suffit pas

de se sortir de l'aliénation psychopathologique, il convient également de se sortir de l'aliénation sociale. En effet, dans la maladie psychiatrique, il faut avoir envie de prendre son traitement. Il faut que la vie avec traitement, soit mieux que la vie sans les médicaments. À un moment du film (car c'est un vrai film) un acteur-patient dit : « moi si je ne prends pas les médicaments, je me prends pour Jésus, moi... ». Il faut qu'il y ait un véritable bénéfice social à prendre ses médicaments, car si on doit être « crucifié par la société » autant se prendre pour Jésus.

Dans cette magnifique entrevue de AlloCiné avec Nicolas Philibert, celui-ci explique qu'il voulait montrer « une psychiatrie qui considère vraiment les patients » dans un système de soins où « la situation est pire parce que le rouleau compresseur de l'économie est passé par là », dans une société qui veut « invisibiliser les patients ». On y apprend également que le réalisateur a été inspiré par cette première expérience et que deux autres projets sur les soins psychiatriques sont en gestation, réalisant à terme un véritable tryptique. « Quand je commence un film, je ne sais pas encore très bien où je vais. Et d'une certaine manière, je ne cherche pas à le savoir ». L'un sera situé à l'Hôpital Esquirole de Charenton, auquel est rattaché le centre de jour de l'Adamant et l'autre aura pour thème les visites à domicile réalisées par les équipes soignantes. On pourra y retrouver certains des personnages du premier opus.



https://www.allocine.fr/article/fichearticle_gen_carticle=1000021055.html

« *Personne n'est parfait, personne n'est parfait !* » est-il chanté dans ce reportage. Ce film est une véritable psychothérapie cinématographique qui soigne tout le monde, les protagonistes (soignants – soignés) et les spectateurs, devenant par cette rencontre, cette projection qui fait disparaître l'écran, devenant tous ensemble acteurs de notre humanité.

Je finirai par les deux derniers plans du générique de fin :

« Dans un monde où penser se réduit si souvent à cocher des cases, et où l'accueil du singulier est de plus en plus écrasé, il y a encore des lieux qui ne cèdent pas, qui tentent de maintenir vivante la fonction poétique de l'homme et du langage. »

« Jusqu'à quand ? »



BULLETIN D'ADHESION À L'INPH INTERSYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS HOSPITALIERS

COTISATION ANNÉE 2023 ADHÉSION DIRECTE

Nom

Prénom

Fonction

Lieu d'exercice

Adresse postale personnelle

Code postal Ville

N° portable

Adresse électronique

Bis

Cotisation ANNÉE 2023 - Chèque libellé à l'ordre de l'INPH

Temps plein : 125 euros

Temps partiel : 65 euros

Merci d'envoyer le chèque et le bulletin d'adhésion (rempli et signé) à l'adresse suivante :
Docteur Rachel BOCHER – Présidente de l'INPH – Hôpital St Jacques - 44093 Nantes Cedex

En envoyant ce formulaire, j'atteste donner mon consentement pour l'utilisation de mes données pour l'adhésion à l'association INPH et l'envoi de newsletter.

Signature

LA POLYCLINIQUE
DE LA FOURCHE

Pour tout renseignement

Monsieur Luc SIARI 01 43 87 99 80
lm.siari@wanadoo.fr 06 09 17 88 32Situé à PARIS dans le 18^{ème} arrondissement, recrute

DES MÉDECINS

toutes
spécialités8 Av. de Saint-Ouen
75018 ParisL'INSTITUT ROBERT MERLE
D'AUBIGNÉ RECRUTE
UN/UNE MÉDECIN

L'Institut Robert Merle d'Aubigné est un établissement de Soins Médicaux et de Réadaptation privé à but non lucratif (association loi 1901) créé en 1969, situé à Valenton dans le Val-de-Marne (94). L'Institut est spécialisé dans la rééducation de l'appareil locomoteur, il est reconnu en tant que Centre ressources en matière de consolidation osseuse, d'appareillage et de rééducation des patients amputés.

CONSTITUÉ DE DEUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Rééducation fonctionnelle pour la prise en charge en ortho-traumatologie ; et rééducation-appareillage pour la prise en charge des patients amputés.

L'Institut Robert Merle d'Aubigné propose des prises en charge en Hospitalisation Conventuelle et en Hôpital de Jour.

L'Institut Robert Merle d'Aubigné met au service de ses patients des compétences médicales soutenues par les technologies les plus avancées, des moyens de formation et de recherche d'avant-garde. Il bénéficie, à ce titre, d'une renommée internationale confortée notamment par les résultats des recherches menées dans son laboratoire d'analyse du mouvement et les performances de certains de ses patients en compétition handisport.

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

- > Equipe pluridisciplinaire avec 12 médecins MPR et 1 médecin généraliste spécialisé dans la prise en charge du pied diabétique à risque, 2 postes d'internes de DES MPR ; équipes de kinésithérapeutes - ergothérapeutes - EAPAS - orthoprothésistes - psychomotricienne - psychologue - IDE ressource douleur - hypnothérapeute - assistantes sociales ; équipe soignantes IDE-AS ; un ingénieur de biomécanique.
- > Plateau technique de rééducation-réadaptation complet avec salle de kinésithérapie, ergothérapie ; une balnéothérapie et une piscine ; un gymnase et un parcours extérieur avec atelier d'orthothérapie.
- > Plateau technique spécialisé avec isocinétisme, thérapie miroir, simulateur de conduite, salle d'AQM, atelier intégré d'appareillage, 1 imprimante 3D.

UN PÔLE D'HOSPITALISATION CONVENTIONNELLE DE 150 LITS

- > 90 places amputés grand appareillage.
- > 60 places locomoteur orthopédie-traumatologie.

UN PÔLE AMBULATOIRE

- > 40 places d'HDJ (30 places amputés - 10 places orthopédie-traumatologie).
- > Consultation externe de MPR - d'appareillage - de pied diabétique.
- > Prise en charge pédiatrique en grand appareillage.

DÉTAILS DU POSTE

- > CDI temps plein/CDD temps plein.
- > Activité clinique en HC de gestion d'unité de 15 lits / Activité clinique HDJ de consultation et suivi.
- > Activité de recherche.
- > Astreinte.
- > CCN 51 - FEHAP.

CONDITIONS D'EMPLOI

CDI ou CDD temps plein 38 heures hebdomadaires du lundi au vendredi. Statut cadre (18 RTT et 33 congés) + mutuelle d'entreprise + restaurant d'entreprise + parking gratuit + accès gymnase et piscine de l'établissement (hors horaire de travail).

RÉMUNÉRATION CCN 51

- > Débutant rémunération à partir de 100 000 euros bruts (en incluant les éléments variables).
- > Pour les médecins plus expérimentés : + Prime de technicité (cadre) et d'ancienneté selon l'expérience acquise.
- > Pour les CDD : + prime de précarité et prime congés payés.

Contact : direction@irma-valenton.fr / b.lavard@irma-valenton.fr

Le Centre Médical Innovation
et Mémoire Sarah Benin

RECRUTE

UN NEUROLOGUE, UN GÉRIATRE
ET UN CARDIOLOGUE

SITUATION

Situé en plein cœur de Paris, à 100 mètres de la station Argentine (métro - ligne 1) et à 5 minutes de la place de l'étoile et de la porte maillot, le Centre Médical Innovation et Mémoire Sarah Benin est un lieu facile d'accès (PMR), confortable, convivial et rassurant pour les patients.

CANDIDATURE

Pour tout renseignement et candidature envoyez votre demande à recrutement@innovation-memoire.fr

Rejoignez le Centre Médical Innovation et Mémoire Sarah Benin !

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Centre Médical Innovation et Mémoire Sarah Benin est spécialisé dans les pathologies cognitives, neuro-dégénératives, apparentées et psychiatriques (maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, Sclérose en Plaque, AVC, Traumatisme crânien, dépression, anxiété, trouble bipolaire, etc.) de l'adulte et de la personne âgée.

Le Centre permet une prise en charge pluridisciplinaire rapide et personnalisée en cabinet de ville, sans obligation de parcours. En individuel ou en groupe, les aidés comme les aidants peuvent consulter nos professionnels de santé. Améliorer la prévention, permettre un suivi régulier et adapté, préserver la qualité de vie et l'autonomie le plus longtemps possible sont les objectifs fixés.

Pluridisciplinaire, le Centre propose une offre de soins complète médicale et paramédicale en un même lieu : psychiatrie, neurologie, ergothérapie, psychomotricité, neuropsychologie, psychologie, activité physique adaptée, art-thérapie, bientôt cardiologie, gériatrie, orthophonie et kinésithérapie. Les professionnels de santé sont tous experts dans les domaines neuro-cognitif et/ou gériatrique et travaillent en étroite collaboration au sein du Centre ; le médecin coordonnateur, présent à temps plein, est gériatopsychiatre.

Une équipe administrative optimisée avec du matériel médical et informatique haut de gamme.

DESCRIPTION DU POSTE

À temps partiel (minimum 2 jours) ou à temps plein (vacations libres du lundi au vendredi de 8h30 à 20h, le samedi de 9h à 13h) nous recrutons un neurologue, un gériatre et un cardiologue souhaitant travailler en libéral secteur 2 au sein d'une organisation innovante dans un cadre de travail idéal en ville à Paris 16^{ème}.

Votre rôle sera d'apporter votre expertise de spécialiste dans l'évaluation diagnostique, le suivi thérapeutique, la prévention, l'accompagnement des aidants, en étroite collaboration avec l'équipe multidisciplinaire du Centre pour un suivi adapté et coordonné. Vous travaillerez également avec le réseau médical et paramédical de ville, hospitalier et institutionnel.

Vous êtes dynamique et appréciez le travail en équipe multidisciplinaire, vous avez une appétence pour l'innovation et la recherche, vous êtes patient, soucieux des autres, professionnel et au sens de l'éthique irréprochable.

Centre Hospitalier
Avranches-Granville

Situé dans la baie du Mont Saint-Michel, Le centre hospitalier Avranches-Granville est un établissement public de santé intercommunal issu de la fusion des deux centres hospitaliers d'Avranches et de Granville. Il est implanté sur deux sites distants de 26 kilomètres, il dispose de près de 800 lits et places répartis sur chacun des deux sites.

RECRUTE pour compléter ses équipes
Praticien Hospitalier ou Praticien Contractuel. À Temps plein ou temps partiel

UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE
OU INTERNISTE (H/F)

dans le service de médecine polyvalente

Inscrit ou inscritible à l'Ordre des médecins français

Adressez vos candidatures à l'adresse suivante : recrutement.drm@ch-avranches-granville.fr

Profils de postes à consulter sur le site CHAG : <https://emploi.hopitaux-montsaintmichel.fr/nos-offres-emploi/>



LA FUTURE MAISON DE SANTÉ DE VITRÉ

RECHERCHE

2 GÉNÉRALISTES

DES LOCAUX NEUFS ET MODERNES

Située au nord de Vitré, elle accueillera au 1^{er} trimestre 2024, plusieurs professionnels de santé : ostéopathe, infirmiers, diététicienne, podologue, orthophoniste...

La Maison de Santé sera composée de 8 cabinets de consultation de 12 à 17 m². Convivialité, modernité et travail pluridisciplinaire sont les maîtres mots de ce projet.

VITRÉ, UN CADRE DE VIE IDÉAL POUR S'ÉPANOUIR

- Ville d'Art et d'Histoire classée « Plus beaux Détours de France ».
- 16^{ème} sur 304 au palmarès « Où fait-il bon vivre ? », Les Echos.

Vitrée est située dans le département de l'Île-et-Vilaine, en Bretagne, entre Laval et Rennes (à 35 km), à 1h15 de Saint-Malo et à 1h30 de Paris en train.

La vie culturelle est particulièrement dense et alléchante à Vitré. Vous aurez accès à tous types de spectacles : théâtre, danse, musique, humour, variétés, expositions, musées, cinéma...

Les 250 associations vitréennes offrent un large éventail d'activités sportives, culturelles et artistiques.

Vitré est entouré de beaux espaces naturels vallonnés et forestiers. Idéal pour s'adonner aux loisirs en plein air et pour se ressourcer en famille.

CONTACT

Mr Logan Couillard

06 95 20 82 39

couillardlogan@gmail.com



BRETAGNE



ASSOCIATION DES ŒUVRES GIRONDINES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

recrute

Rejoignez l'AOGPE, association reconnue d'utilité publique, porteuse de valeurs humanistes profondes et garante d'une éthique professionnelle forte. L'AOGPE affiche de longue date une politique de gestion des ressources humaines en faveur de l'épanouissement professionnel des salariés et s'engage aujourd'hui dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Le Centre de l'Audition et du Langage (CAL) à Mérignac, structure médico-sociale spécialisée accompagnant 106 enfants et jeunes jusqu'à 20 ans présentant une surdité ou un trouble spécifique du langage avec ou sans troubles associés, recrute pour ses différents dispositifs.

MISSIONS

- Cadre technique, sous l'autorité de la Direction.
- Il participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (PPA) en équipe pluridisciplinaire.
- Dans le cadre des projets d'établissement et de service, il définit et est garant, dans sa spécialité, du projet de soins. Il apporte l'éclairage clinique et l'étayage nécessaire à l'équipe pour la compréhension des situations.
- Il diagnostique les pathologies présentées par les enfants, assure les consultations, le lien avec les familles et le suivi des traitements.
- Il assure dès la procédure d'admission, la continuité, du suivi du dossier médical des enfants (coordination et relais avec des partenaires, volet administratif).



1 MÉDECIN ORL OU GÉNÉRALISTE (H OU F) 1 MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE (H OU F)

En Contrats à Durée Indéterminée à Temps partiel (de 0,2 ETP) ou par conventions. Postes à pourvoir le plus rapidement possible.

PROFIL

- Diplôme d'État de docteur en médecine inscrit à l'Ordre (titulaire d'un diplôme d'études spécialisées pour l'ORL et le pédopsychiatre).
- Connaissance de la surdité appréciée.

RÉMUNÉRATION/CADRE DE TRAVAIL

Selon expérience en référence à la Convention Collective du 15/03/1966. Temps de travail annualisé (périodes de congé sur les vacances scolaires). Le CAL dispose de locaux récents et pensés autour des spécificités du public accueilli.

Les candidatures (lettre de motivation + C.V.) sont à adresser à :
Françoise JOURDAIN, Directrice du Centre de l'Audition et du Langage
15 bis rue Jean Giono - 33700 MÉRIGNAC
francoise.jourdain@cal.aogpe.com

NOUVELLE-AQUITAINE



Le service de cardiologie du CHU de Limoges

RECHERCHE

UN CARDIOLOGUE- RYTHMOLOGUE

pour un poste de praticien hospitalier à temps plein

Service de 10 cardiologues seniors et 3 CCA, comportant 62 lits (16 lits d'USIC, 30 lits d'HC, 12 lits d'HDS et 4 lits d'HDJ), au sein d'un bâtiment neuf (déménagement : Avril 2019), avec deux salles de rythmologie dédiées au sein du bloc opératoire, toutes deux équipées pour la stimulation et l'électrophysiologie complexe (systèmes de cartographie CARTO 3 et RHYTHMIA), console de cryothérapie.

Activité de rythmologie en 2021 : stimulation 250 PM (25 MICRA), 150 DAI, électrophysiologie (450 ablations, 250 complexes).

Équipe actuelle de 3 rythmologues, départ d'un praticien prévu en décembre 2022.

Profil recherché : Praticien polyvalent formé en stimulation/resynchronisation et en électrophysiologie (simple et complexe).

CONTACT

Pr Victor Aboyens (Chef de service)
victor.aboyens@chu-limoges.fr





L'IRSA recherche pour son CSES A. Peyrelongue d'AMBARES (33) qui accompagne des enfants, adolescents et jeunes adultes déficients visuels avec ou sans troubles associés (115 places en internat et semi-internat et 82 places en SESSAD) :

1 MÉDECIN GÉNÉRALISTE (H/F)

CDI – 0.6 ETP

Dès que possible
Conditions CCNT 1966

ADRESSER CV ET LETTRE DE MOTIVATION
à la Direction Générale de l'IRSA (recrutement@irsa.fr)

LA MISSION

Dans le cadre du projet d'établissement, sous l'autorité du directeur, le médecin (H/F) prévient, diagnostique les pathologies et réalise les soins des usagers (enfants déficients visuels avec ou sans handicaps associés). Il (elle) met en place le recueil et le traitement des informations médicales (via le logiciel AIRMES). Il (elle) peut organiser la prise en charge médicale d'urgence et coordonner les équipes soignantes.

LE PROFIL

Titulaire du diplôme d'État de Docteur en médecine et inscrit à l'Ordre des médecins, il (elle) sait établir un diagnostic et dispenser des soins. Il (elle) sait informer l'utilisateur ou sa famille sur sa pathologie et le traitement.

- Il (elle) connaît la psychologie générale de l'enfant, les pathologies spécifiques du public accueilli et les techniques de compensation du handicap.
- Il (elle) sait anticiper et réagir avec pertinence à une situation critique (urgence, conflit, etc.).
- Il (elle) sait travailler en équipe pluridisciplinaire.

Ce poste est ouvert aux personnes en situation de handicap.



RECHERCHE

1 OU 2 MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX OU SALARIÉS

SUITE À 2 DÉPARTS À LA RETRAITE

Aide à l'installation : Zone ZRR - exonération fiscale, aide des ARS 50 000€ sur 2 ans.

Accompagnement par la MSP et la mairie pour vous aider pendant tout le temps de votre installation.

Dans la MSP ouverte en 2016, composée d'une équipe de 5 temps plein pour 6 médecins (entente excellente).

1 orthophoniste, 1 psychologue, 1 IDE Azalée, 1 groupement infirmier, 1 psychiatre Logiciel WEDA, RDV par Doctolib et 3 secrétaires à temps partiel.

Patientèle familiale en milieu semi rural.

Clinique de GANGES à 20mn avec urgences + SMUR - toutes spécialités Garde de WE (5 à 6 / an) sans nuit profonde régulée par le 15.

1 crèche, 2 écoles primaires, 1 collège, 1 lycée et 1 campus connecté.



CONTACT

Docteur M-H Commeinhes
☎ 06 82 10 76 95
✉ mh.commeinhes@wanadoo.fr



CONTACT

☎ 05 62 21 31 31

✉ jmanenc@clinique-pasteur.com

DOCTEUR JLMANENC CHIRURGIEN GYNÉCO À LA CLINIQUE PASTEUR À TOULOUSE

J'envisage de partir
à la retraite et je suis
à la **RECHERCHE**
D'UN SUCCESSEUR

Nous sommes une association de 5 chirurgiens qui ne réalisons que des actes chirurgicaux en particulier chirurgie complexe : cancérologie pelvienne, endométriose profonde.

Nous disposons d'un plateau technique de grande qualité :

- Réanimation.
- Robotique.
- Oncologie et radiothérapie.
- Médecine

Groupement de 3 EHPAD
(même département)

RECHERCHE

UN MÉDECIN COORDINATEUR

Temps de travail et conditions salariales à définir



06 16 68 82 59



Gap se situe à proximité des principales stations de ski des Alpes du Sud (Serre Chevalier, Vars, Risoul, Orcières...), proche du lac de Serre-Ponçon et de la mer Méditerranée.

Dans cette ville agréable, dynamique, à 1h30 de Grenoble et à 2h de Marseille, le CHICAS s'est développé en assurant une offre de soins de proximité pertinente sur 2 sites Gap et Sisteron. Avec un plateau technique performant (IRM, scanner, TEP et scintigraphie...), une capacité de 750 lits avec toutes les spécialités médicales et chirurgicales requises, centre autorisé pour le traitement chirurgical et médical du cancer.

C'est le centre hospitalier de recours pour le Groupement Hospitalier du Territoire.

Inscription à l'Ordre exigée ou lauréat de la procédure d'autorisation d'exercice

Adressez-nous votre candidature :

Direction des Affaires médicales
1 Place Auguste Muret – 05000 Gap
drh@chicas-gap.fr
Tél. : 04 92 40 67 48



RECRUTE

- NÉPHROLOGUE
- CARDIOLOGUE
- GÉRIATRE
- ONCOLOGUE
- RADIOLOGUE
- BIOLOGISTE
- URGENTISTE
- MÉDECIN POLYVALENT
- MÉDECIN COORDONNATEUR HAD
- MÉDECIN (USP/EMSP)



LE CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE-LES-BAINS

recherche



MÉDECIN ANESTHÉSISTE H/F

Le CH de Digne les Bains est situé à l'entrée de la ville thermale et permet de travailler dans un cadre naturel de moyenne montagne, néanmoins proche de Marseille et Aix-en-Provence.

Chef-lieu du département des Alpes de Haute Provence, hôpital support du GHT 04, il est implanté sur un bassin de 160.000 habitants. Cette configuration permet de concilier une vie personnelle et professionnelle facilitée (trajets réduits, contacts faciles). C'est une ville qui comprend une très importante vie associative pour enfants et adultes (sportive, culturelle, artistique, ludique, solidaire...) qui permet une intégration rapide.

L'hôpital regroupe les activités de MCO et de PSYCHIATRIE (156 lits et 42 places en MCO, 147 lits et 161 places en psychiatrie). 20 000 passages aux urgences par an.

Plateau technique complet comprenant scanner et IRM, radiologie conventionnelle, échographie doppler, bloc opératoire polyvalent.

SERVICES DE SPÉCIALITÉS DISPONIBLES : Réanimation et soins intensifs, Urgences-Samu-Smur, cardiologie, gastro-entérologie, gériatrie, pneumologie, médecine polyvalente, chirurgie, maternité niveau 1, équipe mobile de gériatrie, consultations mémoire, équipe territoriale de soins palliatifs, équipe mobile de nutrition.

Le service d'anesthésie travaille en lien avec l'Unité de chirurgie : 30 lits d'hospitalisation et 16 lits de chirurgie ambulatoire (Chirurgie Orthopédique, Viscérale sauf cancérologie programmée, Gynécologique, ophtalmologique, Urologique -laser et Endoscopie digestive, en progression après l'épisode COVID).

La Maternité : 24 lits - Accouchements : 400/an en progression - Taux de péridurale : 16% et l'Unité de Réanimation/ Soins continus de 8 lits devant passer prochainement à 12 lits, unité indépendante staffée par une équipe de réanimateurs.

Au niveau pratique anesthésique, nous disposons de tout le matériel nécessaire à une pratique de l'anesthésie conforme aux bonnes pratiques en cours dont Machine d'anesthésie Dräger Primus en cours de remplacement par des Perséus, Monitoring cardiaque (PA invasive et CardioQ), 2 échographes pour ALR et accès veineux, dont un dispose de sonde pour échographie trans-thoracique ou trans-abdominale.

Au sein de l'équipe des OIADES, s'est constituée une équipe formée à la pose de PICCligne, Midline.

Une unité d'Accès Vasculaire central a été créée avec transfert de compétence.

AU NIVEAU ORGANISATION : 3 anesthésistes / jour (deux dédiés au bloc opératoire, et un en consultation) + astreinte opérationnelle de nuit et WE forfaitisées.

PROJETS EN COURS : Pose de chambre implantable, mise en place sept 2023 d'un logiciel intégré de DPI sur lequel nous travaillons depuis 2 ans avec de bonnes perspectives d'utilisation et d'ergonomie.

AU NIVEAU VIE COURANTE SUR L'HÔPITAL POUR LES ANESTHÉSISTES : Les relations avec nos collègues chirurgiens sont bonnes et la programmation opératoire se fait en bonne collégialité entre nous, avec l'appui efficace de la cadre de bloc, ancienne IADE de l'équipe. Le support de l'équipe de réanimateurs pour nos patients est appréciable et sans restriction (hormis l'éventuelle indisponibilité de lits) et une autre unité de soins continus existe au CH de Manosque. Il existe une bonne dynamique et une bonne entente au sein de l'équipe d'anesthésie, notamment avec la création de cette unité d'Accès Vasculaire central. Les équipes IADE et IBODE sont stabilisées avec de jeunes éléments qui ont fini leur formation diplômantes.

En résumé, les conditions d'exercice au sein du CH sont bonnes avec une organisation permettant un rythme de vie agréable. Il s'agit d'un établissement faisant partie d'un GHT avec l'hôpital de Manosque, avec un potentiel de développement important, et un très bel outil de travail.

STATUT : Praticien hospitalier, praticien contractuel (motif 1, 2 ou 3) ou assistant spécialiste. Salaire et statut négociables selon expérience. Possibilité de prime d'engagement dans la carrière hospitalière (20 000 Euro).

Accès facilité au DPC. Possibilité de TTA sur volontariat. Astreintes forfaitisées tarif avantageux. Possibilité d'essai via intérim avant prise de poste.

CONTACTS

Dr Jean Pierre REY, Chef de service

✉ jprey@ch-digne.fr ☎ 06 22 48 71 33

Christophe CROUZEVILLE, Directeur délégué

✉ ccrouzeville@ch-digne.fr ☎ 04 92 30 12 88

ou Claire ALLOU DAM GHT04 ✉ aillood.c@ch-manosque.fr ☎ 04 92 73 42 10





LE CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES

est un Établissement de Service Public.

L'établissement assure sa mission de soins sur le territoire de Martigues de l'Ouest de l'Étang de Berre. C'est le Service Public de référence pour une population de près de 150 000 habitants.

Le CH de Martigues bénéficie d'un rayonnement territoriale particulièrement étendu lui permettant de porter des coopérations avec les établissements privés (Clinique et MSP).

REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES MÉDICALES :

- **MÉDECINS GÉNÉRALISTES**
- **RADIOLOGUES**
- **ANESTHÉSISTES**
- **URGENTISTES**
- **PSYCHIATRES**

Le Centre Hospitalier en chiffre :

- 510 lits environ.
- 6 pôles de soins (Cancérologie et Maladies Chroniques ; Gérontologie ; Psychiatrie ; Soins Aigus et Médecotechniques, Mère-Enfant et Chirurgie) qui recouvrent près de 14 spécialités de l'hôpital parmi lesquelles : pneumologie, cardiologie avec USIC, hémato, endocrinologie, gastroentérologie, psychiatrie adulte et pédopsychiatrie, médecine interne, gériatrie, URGENCES/SMUR (50 000 passages annuels) Ortho/traumatologie ; chirurgie viscérale ; urologie ; ORL/stomato, Gynéco/obstétrique, etc.
- Maternité de niveau 2B, service de pédiatrie et néonatalogie
 - Plateau technique : imagerie (1 IRM et 2 scanners, échographie etc, bloc avec 5 salles d'intervention, un laboratoire).



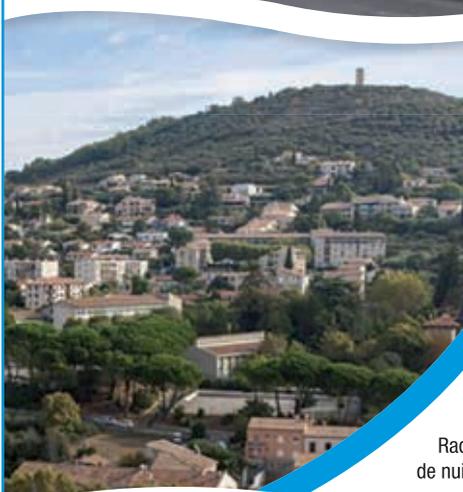
Notre centre hospitalier est le 3^{ème} établissement du GHT Hôpitaux de Provence composé de 13 établissements, et qui compte près de 9885 lits et places et 2218 médecins.

L'établissement support est l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille (APHM/CHU).

Le CH de Martigues se situe à 30 min d'Aix-Marseille et à 25 min de l'Aéroport de Provence.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT : Mme BELAADI JANETTE ✉ janette.belaadi@ch-martigues.fr ☎ 07 86 43 58 62



LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MANOSQUE (04)

Recrute

MÉDECINS URGENTISTE DESC OU CAMU

Temps plein ou temps partiel Inscrits à l'Ordre.

MÉDECIN URGENTISTE DESC OU CAMU

Équipe médicale soudée et équipe paramédicale formée et stable.

ACTIVITÉ

- 35 500 passages aux urgences/an, 3 700 entrées en UHCD (8 lits - DMS 1.04 jour), 700 SMUR.
- Service agréé pour l'accueil des internes (recevant régulièrement 5 internes par choix).
- Présence sur site de 8 lits de surveillance continue.

Radiologie conventionnelle + 2 scanners + 2 IRM, téléradiologie de nuit et WE, Laboratoire de biologie médicale, PUI.

TEMPS DE TRAVAIL CONTINU BASÉ SUR 135H/MOIS

- TTA en sus sur volontariat rémunéré ou récupéré.
- Congrès, formations dans le cadre du DPC + Soirées de type EPU sur place.
- Staffs.

Conditions financières négociables selon ancienneté et statut (possibilité de prime d'exercice territorial si exercice temps partagé multi sites souhaité, et/ou prime d'engagement dans la carrière hospitalière si statut de Praticien Contractuel avec perspective concours de PH). Éligible contrat motif 2.

À 35 minutes par autoroute d'Aix-en-Provence, gare SNCF, 5 navettes quotidiennes vers aéroport Marseille-Provence et Aix en Provence gare TGV.

- Ensoleillement 2600 h par an, proximité stations de ski des Alpes (2H), de Marseille et de la mer Méditerranée (1H), du Luberon (20 minutes) et du site du Verdon (40 minutes).
- Cadre de vie privilégié avec accès aisé à la propriété.
- Présence d'un établissement d'enseignement international (de la maternelle au baccalauréat) en face de l'hôpital.



MÉDECIN,
LA HAUTE PROVENCE VOUS ATTEND
CONTACT : Dr Céline AYASSO
Chef de service - 06 85 57 98 33
ayasso.c@ch-manosque.fr

L'ESMR MGEN « Pierre Chevalier » recrute DES MÉDECINS MPR (H/F) en CDI

- Un médecin MPR à orientation Neurologie, à 100%
- Un médecin MPR à orientation Neurologie, à 80%

PRÉSENTATION DU SITE

L'ESMR MGEN « Pierre Chevalier », situé à Hyères dans le Var, est un établissement mutualiste de 170 lits d'hospitalisation complète et 15 places d'HDJ, autorisé en SSR neuro (46 lits et 5 places), locomoteur (54 lits et 10 places) et polyvalent à forte orientation cancérologie et soins palliatifs (70 lits). Il accueille également une unité de réinsertion socio-professionnelle COMETE France et participe au fonctionnement d'un SAMSAH. Il dispose d'une grande balnéothérapie et de plusieurs plateaux techniques de grande qualité. Après avoir rénové en 2018 son bâtiment historique abritant l'activité de Soins de Suite, l'établissement a bénéficié d'un programme immobilier de rénovation, achevé fin 2022, des unités d'hospitalisation des services de rééducation, du plateau technique d'ergothérapie et de l'hôpital de jour (doublement de capacité).

Aujourd'hui nous souhaitons compléter notre équipe médicale de spécialistes par le recrutement de deux nouveaux médecins MPR.

PRÉSENTATION DES POSTES

Vous rejoindrez l'équipe médicale du service de rééducation neurologique, qui sera constituée de 4 médecins.

Vous aurez pour mission, entre autres, de :

- Prendre en charge les patients en hospitalisation complète et potentiellement en hospitalisation de jour.
- Participer aux projets des services.

Pour la Neurologie : Consultations externes, BUD, spasticité, éducation thérapeutique, laryngoscopies de déglutition, réinsertion professionnelle...

- Participer à la réflexion sur de nouveaux projets valorisants, avec des professionnels motivés et compétents.

- Participer au rayonnement du service et de l'établissement auprès de ses partenaires par le biais d'extériorisations entre autres.

Astreintes : Vous serez amené(e) à participer aux astreintes au profit des patients de tout l'établissement.

Rémunération : À négocier.



Date de prise de fonction :
Dès que possible.

AVANTAGES

- RTT
- Établissement doté d'un self
- Mutuelle d'entreprise
- Chèques vacances / CESU
- Accès à un CSEC pour des séjours et voyages
- Berceaux réservés en crèche sur la commune

CONTACTS

Philippe LOVATO (Directeur)
plovato@mgen.fr - 06 42 79 11 99
Dr Dominique VIGNAL (Présidente de la CME)
dvignal@mgen.fr

Centre Médical
de l'Argentière

LE CENTRE MÉDICAL DE L'ARGENTIÈRE

est un établissement privé à but non lucratif de 180 lits et places de SSR, situé à Aveize (entre LYON et SAINT-ÉTIENNE) et Bellevue, qui accueille en hospitalisation complète et de jour des patients porteurs d'affections du système nerveux, de l'appareil locomoteur et des brûlés.

www.ch-argentiere.org

L'établissement RECHERCHE, pour compléter son équipe médicale composée de 14 praticiens, et développer de nouvelles activités dans les différentes filières, en lien avec le CHU de SAINT-ÉTIENNE, les HOSPICES CIVILS de LYON et ses partenaires territoriaux :

“ MÉDECINS SPÉCIALISTES en MPR

- Filière neurologique en hospitalisation complète - **SITE D'AVEIZE.**
- Activité polyvalente en hospitalisation de jour - **SITE DE SAINT-ÉTIENNE.**

“ MÉDECINS GÉNÉRALISTE

LES CANDIDATURES SONT À ADRESSER À

Jean-François MONOD, Directeur d'établissement :

Centre Médical de l'Argentière
980 route du Pont Grizon - 69610 AVEIZE

Secrétariat : Mme GAULIN - charlene.gaulin@ch-argentiere.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, S'ADRESSER AU

Dr Evelyne CHOMETON, Présidente de CME
ou 04 74 26 40 01 ou 04 77 12 79 16 et par mail : echometon@ch-argentiere.fr



avec le groupe hospitalier mutualiste de grenoble



RECRUTE GASTRO-ENTÉROLOGUE H/F

CDI, temps plein ou partiel
Convention FEHAP

Le Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble est un Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) à but non lucratif participant au service public hospitalier. Il offre plus de 430 lits et places de médecine, chirurgie, maternité / obstétrique, urgences, oncologie, soins de suite et de réadaptation situés au cœur de Grenoble.

L'établissement est doté d'un plateau technique récent et performant, de 4 salles dédiées à l'endoscopie et 1 salle au bloc pour les endoscopies interventionnelles.

L'équipe de chirurgie digestive est composée de 7 praticiens salariés, avec des compétences complémentaires (colorectale, pancréas, foie, proctologie, bariatrique, oncologie...).

POUR PLUS DE PRÉCISIONS CONTACTEZ,
les Drs Hervé et Oummahan :
camille.herve@avec.fr
bashar.oummahan@avec.fr



Le projet de l'établissement est le développement d'une activité d'hépatogastroentérologie salariée ou mixte avec, à terme, la création d'un institut des maladies digestives.

Vous avez le goût du challenge ?
Prenez part à cette aventure au sein d'une structure à taille humaine prête à vous accueillir dans un environnement privilégié, au pied des montagnes (parfait pour des week-ends au grand air !)

Rejoignez le Groupement Hospitalier Nord-Dauphine

CHOISISSEZ UNE DYNAMIQUE DE PROXIMITÉ



Médecins urgentistes
À Bourgoin-Jallieu
Pont-de-Beauvoisin

Médecins néphrologues
À Bourgoin-Jallieu

Médecins anesthésistes
À Bourgoin-Jallieu

À 1h des pistes de ski !

Temps complet ou partiel

Contactez-nous dès maintenant :
chpo-recrutement.med@ghnd.fr
04 69 15 75 81

Et d'autres spécialités sur notre site :
www.ch-bourgoin.fr



Exercez à 30 min de Lyon et 40 min de Grenoble !



Postes à pourvoir dès que possible
1 ou 2 MÉDECINS H/F

Candidatures à adresser à
recrutement@association-acars.fr

L'ACARS, association stéphanoise, œuvre depuis 1976 pour l'autonomisation de personnes en difficulté sur le plan professionnel, social et/ou médical. En vue de l'ouverture le 04/09 d'un service de Lits d'Accueil Médicalisé (LAM), l'ACARS recrute un médecin en CDI à 0.50 ETP selon profil.

Mutualisation du poste possible avec les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) à 0.2 ETP

Vous intervenez auprès de personnes atteintes de pathologies chroniques lourdes nécessitant un accompagnement médico-social et psychologique. Vos principales missions au sein de l'équipe (cadre de santé, infirmiers, aides-soignants, psychologue, travailleurs sociaux) :

- Participer à l'évaluation des dossiers d'admission.
- Établir le diagnostic, les prescriptions, le suivi des soins, des traitements et vous assurer de leur continuité.
- Participer à l'élaboration d'un projet de soins personnalisé en lien avec l'équipe et vous assurer de la qualité de son exécution.
- Participer, en collaboration avec l'équipe, aux actions d'éducation thérapeutique et de promotion de la santé.
- Mettre en place et assurer le suivi des protocoles de soins, infectieux et hygiène.

Poste basé à Saint-Étienne.

Convention Collective du 15 mars 1966.

5 semaines de congés + 18 jours de congés supplémentaires.

Horaires de journée + autonomie d'organisation du temps de travail, du lundi au vendredi.



LA MICRO-CRÈCHE LES PETITS CHATS

POSTE DE MÉDECIN DE CRÈCHE / RÉFÉRENT SANTÉ

La micro-crèche Les Petits Chats est un établissement d'accueil du jeune enfant situé à Dardilly, et pouvant accueillir jusqu'à 12 enfants/jour. Les enfants accueillis ont entre 3 mois et 6 ans, nous avons également pour projet d'accueillir des enfants porteurs de handicap. Selon l'article 8 du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeune enfant, le référent santé doit :

- Être un médecin possédant une spécialisation, une qualification ou une expérience particulière en matière de santé du jeune enfant.
 - Assurer des visites au moins :
- 10 heures / an : Dont au minimum 2 heures / trimestre.
- La rémunération est de 60€ / heure.

Nous recherchons une personne qui puisse également être disponible par téléphone.

Notre équipe est dynamique et aime porter de nouveaux projets.



Déborah
Gérante



Delphine L
Aux. Puériculture
Auxiliaire Petite Enfance
Référente Technique



Sonia
Auxiliaire Petite Enfance



Cyrielle



N'hésitez pas à me contacter par
contact.lespetitschats@gmail.com
07 86 48 22 72

Le CHMS recrute pour compléter ses équipes :

- **Chirurgien vasculaire**
- **Praticien hospitalier en AMP**
- **Radiologue, radiologue interventionnel**



Conditions d'exercice :

- » Temps plein ou temps partiel,
- » Praticien hospitalier, titulaire ou contractuel,
- » Exercice libéral...

Pour toute information complémentaire,
envoyez un mail à dam@ch-metropole-savoie.fr

Flashez le QR code pour
consulter les fiches de poste
et candidater !



Établissement support du GHT Savoie Belley et référent du réseau périnatal des 2 Savoie, le CHMS est implanté sur deux sites à Chambéry (hôpital neuf) et à Aix-les-Bains. Son **plateau technique de pointe** permet de réaliser la quasi-totalité des actes diagnostiques et thérapeutiques. Il propose une offre MCO complète avec réanimation et maternité de niveau III avec réanimation néonatale. **Le CHMS c'est aussi 1900 lits et places et 5000 professionnels !**



GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES DE PROVENCE
Site de Montélimar

RECHERCHE

1 CHIRURGIEN ORL
1 CHIRURGIEN VISCÉRALISTE
1 ANESTHÉSISTE RÉANIMATEUR
1 MÉDECIN GÉNÉRALISTE

À Temps Plein

Le GHPP fait partie du tout nouveau GHT Drôme-Ardèche-Vercors dont l'établissement support est le Centre Hospitalier de VALENCE avec de nombreuses possibilités d'activité partagée ou en filière. C'est un établissement de moyenne importance à taille humaine et de qualité constitué de :

- 730 lits MCO et EHPAD.
- 8 salles de bloc opératoire.
- 1 service de Réanimation + de Soins Continus (18 lits).
- 1 service d'Urgences (50 000 passages par an).
- 1 service de Maternité.
- Toutes spécialités médicales et médico-chirurgicales.
- Un plateau technique complet comprenant un laboratoire, une pharmacie centrale et un grand service de radiologie : 2 IRM polyvalentes dont 1 3-Tesla, 3 scanners, 3 salles d'échographie, des salles de radiologie conventionnelle.

Un projet ambitieux avec un nouveau Schéma Directeur Immobilier doit permettre une restructuration architecturale complète dès les prochaines années.

Montélimar est une ville de 40 000 habitants en progression constante située en Drôme Provençale, aux portes de l'Ardèche. Ce sont deux départements touristiques avec un patrimoine et une culture riches (nombreux festivals estivaux, villages de caractère, gastronomie) de nombreux attraits géographiques (Vercors, Gorges de l'Ardèche) et une belle activité sportive (VTT, trail, canyoning, ski de fond, escalade, randonnée). Idéalement située et desservie (TGV, autoroute), à proximité et égale distance (environ 1h30 en voiture) des grandes métropoles (Lyon, Marseille, Grenoble, Montpellier).

Ces postes sont à pourvoir par mutation ou contrat.

Toute candidature sera étudiée. Temps de travail négociable, activité libérale possible, formations continues encouragées et soutenues, possibilité de participer à des travaux de recherche, facilités de logement et aide à l'installation.



CONTACTS :

Dr BUSSEUIL, Présidente de CME
catherine.busseuil@ghpp.fr
Tél. : 04 75 53 41 93 (LD)
04 28 95 01 24 (secrétariat)

Mme MAGNETTE, AAH-DAM
sandrine.magnette@ghpp.fr
Tél. : 04 75 53 41 29

Candidature (CV + lettre de motivation)
à envoyer à : secretariat.dam@ghpp.fr



Film de présentation de la structure : <https://youtu.be/kAIRq5JKmw>



LE CENTRE HOSPITALIER DES CÉVENNES ARDÉCHOISES

situé sur 3 communes d'Ardèche méridionale (Joyeuse, Valgorge, Chambonas) et membre du GHT Drôme-Ardèche-Vercors, est un établissement dynamique, disposant du label hôpital de proximité (services de médecine, SMR, EHPAD, SSIAD), et récemment certifié par la Haute Autorité de Santé.



PLUSIEURS POSTES MÉDICAUX SONT À POURVOIR, AVEC DES CONFIGURATIONS DIFFÉRENTES ET MODULABLES :

POSTE DE GÉRIATRE OU DE MÉDECIN GÉNÉRALISTE (F/H)

pour le service de médecine / SMR de 33 lits du site de Joyeuse, accueillant des patients âgés de plus de 70 ans.

Intervention au sein d'une équipe pluridisciplinaire, composée de deux médecins (dont un gériatre) et de différents paramédicaux et transversaux. Moyenne de durée de séjour : 10 à 14 jours et 21 jours en SMR.

Poste à temps plein, titulaire ou contractuel. Possibilité de participer au tour d'astreinte.

PROFIL RECHERCHÉ

Médecin généraliste ou gériatre inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins en France. Précis et rigoureux, le ou la candidate est une personne polyvalente, doté d'un réel esprit d'équipe. Bon communicant, il doit savoir travailler en toute transparence avec ses confrères, l'équipe soignante et l'ensemble des intervenants.

POUR CANDIDATER OU SE RENSEIGNER :

Centre hospitalier des Cévennes ardéchoises - 2 rue du Bourdary - 07260 JOYEUSE

Christophe SUZAC, Directeur - 04 75 37 80 00 - direction@ch-ca.fr

Hervé ROULLET, Responsable des ressources - 04 75 88 83 10 - humaines.hroullet@ch-ca.fr

POSTE DE MÉDECIN COORDONNATEUR (F/H)

pour les EHPAD de Joyeuse (116 places) et Chambonas (145 places).

Missions réglementaires du médecin coordonnateur.

Le poste est à pourvoir à 40, 80 ou 100% en fonction de la disponibilité et du profil du candidat (périmètre adaptable), par voie contractuelle. Pas d'astreinte.

PROFIL RECHERCHÉ

Candidat titulaire d'un diplôme en médecine générale ou en gériatrie, ou capacité de gérontologie, ou DU de médecin coordonnateur d'EHPAD. Cumul emploi retraite possible.

POSTE DE MÉDECIN GÉNÉRALISTE (F/H)

pour une activité salariée ou mixte libérale/salariée sur le territoire de la haute vallée de la Beauce/Drobie : 40 % de médecine générale à Valgorge, dont remplacement du médecin traitant de l'EHPAD et de la MAS Les Genêts d'Or (Association Béthanie), et 60 % de médecine générale à orientation gériatrique à l'hôpital de Joyeuse (médecine, SMR, EHPAD).

Ce magnifique territoire labellisé « espaces sensibles » et intégré à Natura 2000 est distant d'environ 25 kms de Largentière et Joyeuse qui disposent chacun d'une maison médicale. Collaboration avec le cabinet infirmier de Valgorge.

Les conditions d'exercice (local médical, logement) sont mises à disposition et soutenues par les collectivités locales. Le praticien intégrera l'équipe médicale du CHCA. Possibilité de participer au tour d'astreinte.

PROFIL RECHERCHÉ

Expérience en médecine générale et/ou en gériatrie. Autonomie et polyvalence.



LA VILLE DE VARENNES-VAUZELLES RECRUTE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES



Avoir un poste de salarié : rémunération fixe, basée sur la grille des praticiens hospitaliers avec RIFSEEP

Travailler 38h10/semaine (possibilité de temps partiel) 5 semaines de congés payés, 18 ART, protection sociale, mutuelle, CE

Pratiquer des soins coordonnés, centrés sur le patient avec la mise en valeur du travail en équipe.

Mettre en œuvre un projet de santé qui répond aux besoins du territoire

Travailler en lien avec les professionnels de santé de la commune, la CPTS, le Centre Hospitalier...

Rejoignez-nous

www.ville-varennes-vauzelles.fr



Les Hopitaux du Jura RECRUTENT :

MÉDECIN POLYVALENT

Sur le Centre Hospitalier de Morez

Situé au cœur du parc naturel du Haut-Jura, sur les hauteurs de la commune des Essarts, le site de Morez, récemment labellisé Hôpital de proximité, vous propose une offre de soins de premier recours. Il est constitué de Consultations non Programmées ouvertes 24h sur 24, d'un service de médecine et soins de suite, d'un EHPAD de 64 places et d'un plateau d'imagerie. Nous vous proposons également une offre de consultations avancées dans différentes spécialités.

Le CH de Morez recherche un médecin généraliste - polyvalent avec des compétences en gériatrie, pour intervenir au sein du service de Médecine SSR, composé de 30 lits dont 2 LISP.

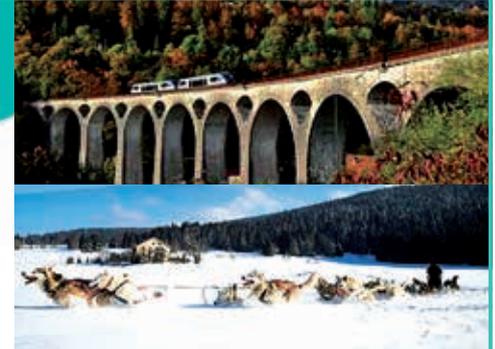
Le Centre Hospitalier de Morez dispose d'une table de radiologie et de la biologie délocalisée permettant la prise en charge des patients relevant de l'urgence relative à travers l'ouverture de consultations non programmées (24h/24h). Les médecins du SMUR accueillent et prennent en charge ces patients.

Le Centre comporte également 64 lits d'EHPAD.

Le Centre Hospitalier bénéficie de la venue des praticiens spécialistes des sites de Lons-le-Saunier et de Saint-Claude pour les disciplines suivantes : ORL, endocrinologie, traumatologie, pédiatrie, suivis sage-femme.

Le praticien participe à la continuité des soins (service, urgences, consultations interservices, remplacement mutuel en cas d'absence) et devra effectuer des astreintes deux semaines par mois en alternance.

L'inscription à l'Ordre des médecins est obligatoire.



En toute saison, le territoire du Jura est propice à s'épanouir dans un cadre de vie riche et diversifié que l'environnement du centre hospitalier du Jura permet aussi de confirmer. N'hésitez pas à venir le constater par vous-même.



Sources Photos : Office du tourisme

POSTE À POURVOIR

Au sein d'une équipe dynamique et d'un établissement à taille humaine, vous aurez pour mission d'assurer la continuité clinique tout en assurant une collaboration étroite avec les services médicaux et administratifs. La grande variété des activités permet une activité intéressante tout en garantissant un parcours de soin optimal pour le patient.



LES CANDIDATURES (Lettre de motivation + CV) sont à adresser par courrier à :
Nour LE DU, Responsable des Affaires Médicales - nour.le-du@hopitaux-jura.fr



Le Centre de Réadaptation Fonctionnelle Ylang Ylang
Situé à l'Ouest de l'île, dans la ville du Port. Clinique privée à taille humaine, dynamique, participant à la démarche Qualité. Activité sur 25 lits d'hospitalisation complète, 115 places en hospitalisation de jour MPR, 55 places en hospitalisation de jour SSR Cardiologie et Respiratoire, 9 lits en EVC/EPR au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE

à orientation cardiologique (H/F) en CDI temps plein, statut cadre

LE POSTE

Le médecin exercera ses fonctions dans le service de réadaptation cardiaque et respiratoire du centre, en hôpital de jour, au sein de l'équipe médicale et en collaboration avec l'équipe paramédicale.

Il sera intégré dans un environnement cardiologique de soins de suite (SSR). Il pourra être formé, par ses collègues cardiologues, aux particularités du service.

Le fondement de la réadaptation cardiovasculaire repose sur :

- Le réentraînement physique et l'apprentissage des activités d'entretien physique à poursuivre
- L'optimisation thérapeutique (à adapter à l'état du patient et à son mode de vie)
- L'éducation thérapeutique spécifique (pluridisciplinaire et qui doit donner au patient les moyens d'améliorer son pronostic par des comportements adaptés)

LES ORIENTATIONS MÉDICALES

Plateau technique spécialisé (test d'effort V02 max, échographie d'effort).

LES MISSIONS

- Prendre en charge des patients ayant une pathologie cardio-vasculaire ou respiratoire
- Mener à bien des programmes pluridisciplinaires de rééducation cardio-vasculaire
- Créer un réseau afin d'assurer la poursuite de l'activité physique et de l'éducation thérapeutique
- Poursuivre et développer des collaborations avec les différents partenaires

LE PROFIL

Médecin généraliste avec une expérience en cardiologie.

ENVOYER

vos lettres de motivation + CV + photo par mail à vtoulet@crfylang.com



Situé à l'Ouest de la Réunion, dans la ville du Port, Clinique privée à taille humaine, dynamique, participant à la démarche Qualité. Activité sur 25 lits d'hospitalisation complète, 115 places en hospitalisation de jour MPR, 55 places en hospitalisation de jour SSR Cardiologie et Respiratoire, 9 lits en EVC/EPR au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Recherche

UN MÉDECIN CARDIOLOGUE (H/F)

en CDI temps plein, statut cadre

LE POSTE

Le médecin cardiologue exerce ses fonctions dans le service de réadaptation cardiaque et respiratoire du centre, en hôpital de jour, au sein de l'équipe médicale et en collaboration avec l'équipe paramédicale.

LE PROFIL : Médecin cardiologue. Expérience en centre de réadaptation souhaitée.

UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE

à orientation cardiologique (H/F) en CDI temps plein, statut cadre

LE POSTE

Le médecin exercera ses fonctions dans le service de réadaptation cardiaque et respiratoire du centre, en hôpital de jour, au sein de l'équipe médicale et en collaboration avec l'équipe paramédicale.

Il sera intégré dans un environnement cardiologique de soins de suite (SSR). Il pourra être formé, par ses collègues cardiologues, aux particularités du service.

LE PROFIL : Médecin généraliste avec une expérience en cardiologie.

LES ORIENTATIONS MÉDICALES POUR LES DEUX POSTES :

Plateau technique spécialisé (test d'effort V02 max, échographie d'effort)

Envoyer votre lettre de motivation + CV + photo par mail à vtoulet@crfylang.com



Le Centre Hospitalier Territorial Gaston Bourret en Nouvelle-Calédonie



DES PRATICIENS HOSPITALIERS

- 3 postes en cardiologie dont 1 poste de rythmologue, 1 poste de coronarographe et 1 poste de non interventionnel.
- 2 postes en imagerie médicale en radiologie.
- 1 poste en endocrinologie.
- 3 postes en HGE.
- 1 poste en médecine vasculaire.
- 1 poste en chirurgie vasculaire.
- 1 poste en oncologie.
- 1 poste en pneumologie.



recrute

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À DEMANDER PAR EMAIL AUX CHEFS DE SERVICES

Cardiologie : Docteur Emmanuel COUADAU
emmanuel.couadau@cht.nc

Imagerie médicale : Docteur Olivier LEGEAS
olivier.legeas@cht.nc

Endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques : Docteur Marie BUCHY
marie.buchy@cht.nc

H.G.E. : Docteur Cécile BAGOEE
cecile.bagoee@cht.nc

Médecine vasculaire et chirurgie vasculaire : Docteur Hervé GUEGAN
herve.guegan@cht.nc

Oncologie : Docteur Stefanie ODDOU
Stefanie.ODDOU-LAGRANIERE@cht.nc

Pneumologie : Docteur Julien MAITRE
julien.maitre@cht.nc

CONTACT POUR INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
veronique.brunner@cht.nc

Profil de poste à consulter sur le site du CHT
<https://www.cht.nc>



LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES **FORME ET RECRUTE**
DES PRATICIENS HOSPITALIERS

SOIGNER
POUR SAUVER

+ DE 300 MÉTIERS
dans le domaine
de la santé



RÉSEAU
PR+
SANTÉ

L'OUTIL DE COMMUNICATION DES ACTEURS DE LA SANTÉ



Médecins - Soignants - Personnels de Santé

1^{er} Réseau Social
de la santé



Retrouvez en ligne des
milliers d'offres d'emploi



Une rubrique Actualité
qui rayonne sur
les réseaux sociaux

1^{ère} Régie Média
indépendante
de la santé



250 000 exemplaires de
revues professionnelles
diffusés auprès des
acteurs de la santé



Inscription gratuite

Rendez-vous sur

www.reseauprosante.fr

☎ 01 53 09 90 05

✉ contact@reseauprosante.fr



Rejoindre **SNCF**,

c'est choisir de construire votre avenir dans une entreprise qui sait encourager la performance et l'innovation. C'est aussi la possibilité de réaliser votre projet professionnel au service d'un intérêt collectif.

Le service médical SNCF est un service autonome contribuant à la santé des 150 000 collaborateurs qui font la mobilité de demain. Au cœur même de la structure, le service médical SNCF s'appuie sur 100 médecins du travail et 400 infirmiers pour veiller sa ressource la plus précieuse : ses femmes et ses hommes.



LA SNCF RECRUTE

DES MÉDECINS DU TRAVAIL

Île-de-France
Nouvelle-Aquitaine
Pays de la Loire

Centre-Val de Loire
Haut-de-France

Champagne-Ardenne
Rhône-Alpes

Occitanie
Paca

Vos missions

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, vous assurez le suivi médical des agents SNCF de votre périmètre afin de prévenir toute altération de leur santé du fait du travail. Vous pouvez vous appuyer sur des médecins référents par métier, par risque : bruit, rayonnement ionisant, toxicologie ou sur les spécialistes présents au sein des centres médicaux tels que les cardiologues ou pneumologues.

Vous êtes responsable du suivi de 2 500 agents pour un temps plein dans le cadre du déploiement de la mise en place d'entretiens santé travail infirmiers.

Votre quotidien

En tant que médecin du travail, vous :

Accompagnez les établissements sur l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité. Conseillez les directeurs d'établissements et les représentants du personnel sur le domaine de la prévention des risques professionnels, de la santé et de la sécurité au travail.

Étudiez les situations de travail et proposez les aménagements nécessaires.

Contribuez au maintien dans l'emploi des agents en situation de fragilité, de handicap ou après une inaptitude.

Impliquez l'équipe de santé au travail dans les actions de sensibilisation et de prévention.

Participez à des groupes de travail et à des études initiées par les services médicaux.

Contexte

Postes à temps complet ou à temps partiel.

CDD ou CDI.

Mobilité sur le territoire régional.

Profil recherché

Médecin inscrit au Conseil national de l'Ordre des médecins, vous justifiez idéalement d'une première expérience en tant que médecin du travail et êtes titulaire d'une spécialisation en médecine du travail (CES-DES).

Missions du poste soumises aux dispositions de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 avec obligation vaccinale. Un justificatif conforme sera exigé au moment de la signature du contrat.

TRAVAIL EN PLURIDISCIPLINARITÉ, CAPACITÉS RELATIONNELLES

Les **+** Labellisé « **Top Employer 2021** », SNCF favorise l'intégration de ses collaborateurs, prône la diversité et les accompagne dans leur évolution de carrière.

Tous nos métiers sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Rétributions & Avantages

La politique de rétribution SNCF a pour ambition de valoriser les compétences, le professionnalisme et l'engagement de ses équipes. Notre rémunération comporte un salaire fixe et des éléments additionnels individuels ou collectifs, dépendant de la performance et des résultats de l'entreprise. Des indemnités et des gratifications peuvent venir s'y ajouter selon le métier exercé. Nous offrons également des avantages spécifiques tels l'aide au logement, la protection sociale, les facilités de voyages, l'épargne salariale, le comité d'entreprise...

ÉDOUARD FABRIANO, *Responsable Ressources Humaines*

SNCF - OPTIM'SERVICES DIRECTION DÉLÉGUÉE RH

CAMPUS CAMPRA

Immeuble Cap Lendit

1-7 place aux Étoiles

93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

+33 (0)6 20 78 12 19

edouard.fabriano@sncf.fr

DES MÉDECINS SPÉCIALISTES (Ophtalmologues) H/F

Poste à Toulouse - 1 ou 2 vacations par semaine à partir du 1^{er} septembre.

Poste à Tours - 1 ou 2 vacations par semaine à partir du 1^{er} septembre.

Poste à Bordeaux - 1 ou 2 vacations par semaine à partir du 1^{er} septembre.

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, vous assurez des consultations d'ophtalmologie de nos salariés. Vous disposez d'un matériel de pointe et rencontrez une patientèle diversifiée. Libérée de toute contrainte administrative, vous pouvez vous concentrer sur votre consultation.

Inscrit au Conseil national de l'Ordre des médecins. Nous vous proposons de nous rejoindre en CDI pour une ou deux vacations par semaine.



Ferritine : Pensez aux HYPER !

La ferritine est une protéine de stockage intracellulaire du Fer bien connue du monde médical. Le plus souvent prescrite dans le cadre d'un bilan martial pour explorer le métabolisme du fer, une hypoferritinémie franche ($<15\mu\text{g/L}$) suffit dans la majorité des cas à poser le diagnostic de carence martiale. Mais que faire d'une hyperferritinémie ($>200\mu\text{g/L}$ chez la femme ou $>300\mu\text{g/L}$ chez l'homme) à la validation biologique dans le cadre d'un bilan de routine ?

À l'occasion de la semaine de sensibilisation de l'hémochromatose (1^{er} au 7 juin), rappelons l'intérêt d'explorer les hyperferritinémies lors de l'interprétation du bilan biologique et le rôle du biologiste médical.

L'Hémochromatose



L'hémochromatose est une maladie de surcharge en fer d'origine génétique due à une déficience de l'hepcidine. L'anomalie génétique en cause (C282Y sur le gène HFE) est responsable d'un excès d'absorption intestinale de fer à la suite de la diminution de production par le foie de cette hormone clé du métabolisme du fer : l'hepcidine. Cette hyperabsorption au niveau du duodénum entraîne une cascade : hyper-sidérémie, apparition de fer non lié à la transferrine, hyperaccumulation de fer dans les organes (foie, pancréas, cœur).

Ce trop-plein de fer va s'accumuler de la naissance jusqu'au moment où, 30 à 40 ans plus tard, la surcharge en fer devient si massive qu'elle endommage le foie, puis, celui-ci ne jouant plus son rôle de rempart, les différents autres organes : la peau, les articulations, le pancréas et le cœur.



Un diagnostic non invasif

Le Diagnostic de l'hémochromatose est clinique, biologique et génétique. En effet, devant des signes de pigmentation cutanée excessive, d'arthrite, de diabète et de troubles cardiaques, le médecin peut penser à une cause de surcharge en fer.

Le diagnostic biologique repose alors sur le dosage du coefficient de saturation de la Transferrine : **Si le Coefficient de saturation de la transferrine Cs-Tf > 45%**, il faut suspecter une hémochromatose et dans ce cas confirmer par un nouveau dosage sur un second prélèvement. À la suite de deux dosages de Cs-Tf > 45%, la recherche de la mutation génétique C282Y du gène HFE permet de confirmer le diagnostic.

Le dosage de la ferritine caractérisera avec le Cs-Tf le stade de sévérité de la maladie.

Dans le cas d'enquête familiale, pour les parents au premier degré, un dosage de Cs-Tf est préconisé également sans signe clinique.



Quel diagnostic poser devant une hyperferritinémie ?

La découverte fortuite d'une hyperferritinémie doit amener le praticien à se demander s'il s'agit d'une surcharge en fer ou pas.

L'hyperferritinémie peut être liée à :

- Une surcharge en fer d'origine génétique : hémochromatose(s).
- Une surcharge en fer d'origine acquise : fer par voie parentérale, dysérythropoïèse.
- Une inflammation.
- Une consommation excessive d'alcool et/ou cytolysé hépatique.
- Un syndrome métabolique.



Le conseil du biologiste médical

Devant une hyperferritinémie, le rôle du biologiste sera de vérifier l'ensemble du bilan biologique :

- CRP (inflammation).
- Triglycérides / Glycémie / HDL-cholestérol (MetS).
- VGM / CDT (alcool).
- ALAT/ASAT (cytolysé).

Mais également les renseignements cliniques recueillis lors du prélèvement (pb cardiaque, bilan diagnostique ou suivi de pathologie chronique...).

Explorer une hyperferritinémie par ajout du Cs-Tf même en cas de syndrome métabolique. Un train peut en cacher un autre ! le syndrome métabolique n'exclut pas une hémochromatose.

Prévenir le prescripteur devant un Cs-Tf > 45% (hémochromatose ?), le conseiller sur les autres causes d'hyperferritinémies sans surcharge en fer et des examens à prescrire en fonction de la clinique.

Proposer au prescripteur la recherche de mutation C282Y en cas de Cs-Tf confirmé > 45%.

Dr Johan EVANO

Directeur médical Eurofins Biologie Médicale



Plus d'informations ?

Vous pouvez écrire à : Alexandre.Talon@biologie.eurofinseu.com

<https://careers.eurofins.com/fr/>